

# Saint-Bohaire



*Bulletin municipal de l'année 2025*

n°90

# Informations

## Mairie de Saint-Bohaire

7 rue de l'église – 41330 Saint-Bohaire

02.54.20.03.58

mairie@saint-bohaire.com

## Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h à 12h

Mardi : 17h30 à 19h

Jeudi : 17h30 à 19h

Vendredi : 9h à 12h

Site Internet de la commune : [www.saint-bohaire.fr](http://www.saint-bohaire.fr) pour retrouver **les procès-verbaux des conseils municipaux, les menus de la cantine, les animations, etc...**

## Les ACTUALITES de la COMMUNE en TEMPS RÉEL ? avec L'APPLICATION PANNEAU POCKET GRATUITE !!!



Il y a actuellement **862** smartphones ou tablettes qui suivent les actualités de LA COMMUNE sur **PanneauPocket !**

**100%** gratuit

**100%** anonyme

**0%** publicité



Scannez-moi

**1** Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.

**2** Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe.

**3** PanneauPocket apparaît en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".

**4** Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le ❤️ à côté du nom de votre commune pour recevoir ses notifications en temps réel.



**BONNE UTILISATION !**

PanneauPocket est disponible depuis un ordinateur sur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

Dom'Pizza est présent, un mardi sur deux (semaines impaires) pour vous préparer d'excellentes pizzas depuis son camion !  
Commandes au 06.23.89.49.46



Pétanque : Rendez-vous les mardis après-midi aux terrains de pétanque, lorsque la météo le permet !



# Le mot du Maire



Mes chers concitoyens,

Loin du tumulte national, je crois que la tranquillité de notre village est appréciée de tous. C'est par cette remarque que j'ai le plaisir de m'adresser à vous en cette fin d'année 2025.

Notre action cette année a été comme les précédentes, intense et variée, ceci pour le bien commun. Simplement et sans vouloir dévoiler le contenu de ce bulletin municipal, je souhaite flécher les travaux emblématiques :

- L'aboutissement de la partie administrative de notre projet d'atelier municipal qui verra le jour en 2026 ;
- Les aménagements routiers du bourg pour faire ralentir les véhicules (terminaison de ces travaux lors des vacances scolaires en février) ;
- Les travaux de peinture de notre salle des associations ont été réalisés en janvier dernier afin de lui donner un « coup de jeune » ;
- La rénovation d'un logement communal devenu vacant (peinture, sols et chauffage) ;
- Enfin, divers chantiers de voirie pour régler des problèmes pluviaux détectés suite à la forte pluviométrie de l'automne 2024.

2026 verra la concrétisation d'autres projets pour apporter une meilleure qualité de vie à la population.

Je voudrais aussi citer et remercier nos agents communaux :

Nathalie DUPIN dont le rayon d'action est très étendu. Toujours à l'écoute, constante et souriante, elle gère les tâches parfois ingrates avec professionnalisme.

Béatrice RANVAL dirige la cantine scolaire également avec beaucoup de compétences dans un secteur en mutation permanente.

Nathalie MENSANG apporte son appui aux enseignantes, gère la garderie et accompagne les élèves dans le car. Elle assure également l'entretien des locaux.

Jean-Sébastien MANCION est chargé de l'entretien des espaces verts, des parties publiques et de petites réparations dans les bâtiments.

A tous merci pour assurer au quotidien l'ensemble de ces tâches au service de nos habitants et des enfants.

Je tiens également à remercier l'équipe municipale avec qui j'ai partagé cette mandature et qui m'a apporté son soutien pour transformer des idées en réalisations concrètes.

Je vous adresse bien évidemment mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2026 et surtout une très bonne santé.

Bernard Pannequin

# L'équipe municipale



**Maire** : Bernard PANNEQUIN – 06.07.41.64.17 (Bourg)



**1<sup>er</sup> adjoint** : J - Michel GUILLOT  
06.82.05.00.39 (Bourg)



**2<sup>ème</sup> adjoint** : Lionel RANVAL  
07.86.18.59.07 (Russy)



Jeannine COULLON (Russy)



Thierry GAUTHIER (Bourg)



Guillaume RANDUINEAU (Bourg)



Caroline ANJORAN (Russy)



Déborah MONTREAU (Russy)



Didier THEVENOT (Bourg)

# Les commissions

COMMISSIONS COMMUNALES	
BUDGET	J-M. GUILLOT, J. COULLON, T. GAUTHIER, L. RANVAL
TRAVAUX, VOIRIE, BÂTIMENTS	J-M. GUILLOT, G. RANDUINEAU, T. GAUTHIER, J. COULLON, D. MONTREAU
AGRICULTURE	G. RANDUINEAU
INFORMATION	C. ANJORAN, D. MONTREAU
URBANISME (PLUiHD)	J.M. GUILLOT, L. RANVAL, J. COULLON
APPEL D'OFFRES	Titulaires : J-M. GUILLOT, T. GAUTHIER, L. RANVAL Suppléante : J. COULLON
PRÉVENTION ROUTIÈRE	T. GAUTHIER
ARMÉE, CORRESPONDANT DÉFENSE	D. THEVENOT
ACTION SOCIALE	J-M. GUILLOT, D. THEVENOT, L. RANVAL
COMMISSION DE CONTRÔLE des listes électorales	Titulaires : C. ANJORAN, J-P. OUDIN, M. DENIS Suppléants : M. VINCENT, E. CHERRIER, J. COULLON
Correspondant Incendie /Secours	L. RANVAL

SYNDICATS	
SIVOS St Bohaire-St Lubin (syndicat scolaire)	Titulaires : J-M. GUILLOT (Président), C. ANJORAN, D. MONTREAU Suppléant : L. RANVAL
SMAEP de Landes-St Lubin (syndicat d'eau)	Titulaires : L. RANVAL, G. RANDUINEAU Suppléants : J-M. GUILLOT, T. GAUTHIER
VAL ECO (syndicat de collecte et traitement des déchets)	Délégué suppléant d'Agglopolys : L. RANVAL
SIDELC (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher)	Titulaire : J-M. GUILLOT Suppléant : G. RANDUINEAU
SMB Cisse (Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse)	Titulaire : L. RANVAL Suppléant : D. THEVENOT
Syndicat Mixte du Pays des Châteaux	Titulaire : L. RANVAL Suppléant : J-M. GUILLOT
SIAB (Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise)	B. PANNEQUIN

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES / AGGLOPOLYS	
Finances, Ressources et Solidarité Intercommunale	Titulaire : J-M. GUILLOT
Aménagement, Habitat et Environnement	Titulaire : L. RANVAL / Suppléante : D. MONTREAU
Développement et Attractivité du Territoire	Titulaire : J-M. GUILLOT / Suppléant : L. RANVAL
Innovation sociale et Solidarité	D. THEVENOT
Culture, Loisirs, Sports	Titulaire : C. ANJORAN / Suppléant : G. RANDUINEAU
Référent communal CIAS	D. THEVENOT

# Les agents communaux

- **Nathalie DUPIN** : secrétariat de la mairie et du SIVOS.
- **Nathalie MENSANG** : garderie périscolaire, assistance des enseignants, surveillance des enfants et accompagnatrice dans le bus scolaire.
- **Béatrice RANVAL** : élaboration des menus, préparation et service des repas à la cantine scolaire, nettoyage des locaux.
- **Jean-Sébastien MANCION** : travaux divers et entretien de la commune.

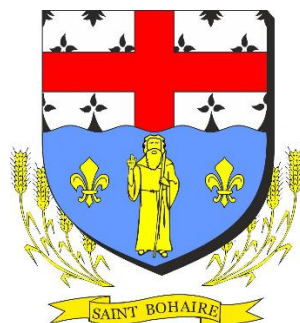


# Un blason pour la commune

L'an dernier, M. Jean-François Brinon, héraldiste amateur, avait proposé au conseil municipal trois blasons pour représenter la commune de Saint-Bohaire.

Nous vous avons laissé le choix du blason et voici celui qui a recueilli le plus de voix : **le blason n°2**.

Toutefois, devant le peu de votes reçus (seulement 9), nous allons réfléchir aux conditions dans lesquelles nous l'utiliserons.



- \* Saint Bohaire en ermite et la crosse d'évêque rappellent que Saint Bohaire, le saint éponyme de la commune, fut ermite avant de devenir évêque de Chartres ;
- \* la croix sur fond d'hermines est présente sur le blason de la famille "De Gaignon" ;
- \* les fleurs de lys qui sont présentes sur celui du département ;
- \* le blé représente l'agriculture ;
- \* les ondes correspondent à la Cisse qui arrose la commune.

# Démarches administratives

## Carte d'identité / Passeport

Les demandes de carte nationale d'identité et de passeport s'effectuent **UNIQUEMENT** auprès de **l'une des communes équipées du dispositif de recueil avec enregistrement des empreintes digitales.**

Vous pouvez par exemple vous rendre à **Blois, La Chaussée-Saint-Victor, Vineuil ou Veuzain-sur-Loire.**

Il est nécessaire de contacter l'une de ces mairies habilitées afin de **prendre rendez-vous** et connaître la liste des documents à fournir.

Vous êtes également invités à remplir une pré-demande en ligne sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://ants.gouv.fr> avant de vous rendre à votre rendez-vous en mairie.

**BIENTÔT 16 ANS !**  
**PENSEZ AU RECENSEMENT**

## 16 ans - Recensement citoyen obligatoire

**POUR QUI ?** garçons et filles de nationalité française

**OÙ ?** à la mairie de ton domicile ou en ligne sur le site du service public.

**QUAND ?** dès 16 ans

**AVEC QUOI ?** carte d'identité, livret de famille et justificatif de domicile

**POURQUOI ?** pour obtenir l'attestation de recensement indispensable pour certaines démarches (permis de conduire, CAP, BEP, baccalauréat) et pour l'inscription d'office sur les listes électorales.

## Création d'un service militaire volontaire à partir de l'été 2026

Ce service national, sous statut militaire, d'une durée de 10 mois s'adresse aux jeunes Français volontaires âgés de 18 à 25 ans. Il vient s'ajouter aux dispositifs actuels d'engagement.

Si vous êtes âgé de 18 à 25 ans et sans emploi, le service militaire volontaire (SMV) peut vous permettre d'apprendre un métier ou d'acquérir une expérience professionnelle.

Aucun diplôme n'est exigé pour entrer dans le dispositif. Toutefois, votre situation varie selon votre niveau de diplôme. Aucun diplôme : vous êtes volontaire stagiaire,

Diplôme CAP ou plus : vous êtes volontaire expert.

Pour la 1<sup>ère</sup> cohorte du service national (rentrée 2026), les jeunes pourront faire part de leur volontariat à partir de janvier 2026 sur les sites de recrutement des armées. A partir de la cohorte 2027, la candidature s'inscrira dans un parcours rénové autour de la journée de mobilisation (J-MOB) et de l'application Défense+.

### Je candidate

Je suis informé en journée de mobilisation. Je dépose ma candidature via les sites de recrutement des armées ou directement auprès de mon CIRFA de proximité

### Pré-sélection

Mon profil, mes compétences et mes motivations sont évalués par l'armée d'accueil.

### Visite médicale + habilitation

Comme tout militaire : examen médical complet et contrôle d'habilitation.

### Formation initiale (1 mois)

Instruction militaire : discipline, tir, sport, premiers secours, cohésion.

### Mission en unité (9 mois)

Je rejoins mon unité en métropole ou outre-mer : protéger, soutenir, apporter mon expertise.

### Intégration en réserve

À l'issue du service, j'entre dans la réserve de disponibilité.

# Les démarches réalisables en ligne sur France Titres-ANTS :



France Titres vous permet de réaliser certaines démarches en ligne : **l'immatriculation, le permis de conduire et vos titres d'identité (carte nationale d'identité ou passeport).**

Rendez-vous sur le site <https://ants.gouv.fr>



**Mise en garde** : De nombreux **faux sites gouvernementaux**, aussi appelés « sites miroirs », cherchent à vous tromper en utilisant des logos et des noms officiels. Leur objectif ? Voler vos informations personnelles ou vous faire payer des services qui sont normalement gratuits. Afin d'éviter toute confusion, **vérifiez l'adresse internet (URL) du site** : les URL de l'administration française terminent toujours par « **.gouv.fr** »

## Si vous ne disposez pas d'internet :

• Des **points numériques** avec ordinateurs, imprimantes et scanners sont mis à votre disposition **en préfecture et sous-préfectures**. A Blois, il est ouvert de 9h30 à 11h30 et de 13h45 à 15h30



• Vous pouvez également être accompagné dans un espace **France Services**, qui dispense de nombreux services tels que :

- **l'aide personnalisée à la constitution des dossiers**, simulation des droits et aides sur les démarches santé, famille, retraite, recherche d'emplois.
- **l'aide aux démarches en ligne**, pré-demandes de renouvellement de papiers d'identité (**CNI/passeport**), **permis de conduire**, accès au solde des points du permis de conduire, aide au renouvellement de la carte grise.
- **l'accompagnement à la déclaration de revenus**, accompagnement à l'appropriation du prélèvement à la source, **achat de timbres fiscaux**.
- l'information et l'orientation en matière d'**accès aux droits, la mise en relation avec les professionnels du droit** (avocat, huissiers, etc.).
- l'accès en libre-service à l'ensemble du matériel nécessaire pour la réalisation des démarches administratives: ordinateur, scanner, imprimante, webconférence pour rendez-vous à distance.
- les services postaux.

➤ **La Chapelle-Vendômoise** : une antenne France Services a ouvert ses portes depuis le 3 décembre 2025 au 1er étage de la mairie. Permanences lundi de 14h à 17h, mercredi de 9h à 12h (sur RDV), jeudi de 10h à 12h et vendredi de 14h à 17h (sur RDV) - 02 54 20 11 67

➤ **Blois** : 11 Place René Coty - 02 54 45 34 54

➤ **Herbault** : un espace France Services se trouve 6 rue du Bailli (bureau de poste) - 02 54 56 32 03

# Elections

ÉLECTIONS  
MUNICIPALES  
15 et 22 mars  
2026

1<sup>er</sup>  
tour  
15 mars

2<sup>d</sup>  
tour  
22 mars

Allons Voter!

Conformément au décret fixant la date des prochaines élections municipales et communautaires, les citoyens seront appelés aux urnes les **15 et 22 mars 2026**.

## CE QUI CHANGE POUR VOTRE COMMUNE depuis la loi du 21 mai 2025

La loi du 21 mai 2025 étend le mode de scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1 000 habitants. Les conseillers municipaux sont élus au **scrutin de liste proportionnel** avec prime majoritaire.

**Chaque liste doit respecter la parité avec une alternance de candidats homme-femme** sur la totalité de la liste.

## CE QUI CHANGE POUR LES ELECTEURS LORS DU VOTE depuis la loi du 21 mai 2025

Il est désormais **INTERDIT sur le bulletin de :**

- **Rayer des noms**
- **Ajouter des noms : pas de panachage**
- **Modifier l'ordre des candidats**

**Si ces règles ne sont pas respectées, le bulletin sera alors considéré comme nul et ne sera pas comptabilisé !**

## PROCURATIONS

Si vous savez d'ores et déjà que vous ne pourrez pas vous rendre au bureau de vote le jour du scrutin, vous avez la possibilité de **donner procuration à une autre personne pour que celle-ci vote à votre place**.

Ma procuration 100 % dématérialisée  
avec **France Identité**

⚠ Assurez-vous d'avoir l'identité numérique certifiée :  
elle nécessite l'application France Identité + la CNI nouveau format + un déplacement en mairie.  
équipée d'un dispositif de recueil d'empreintes numériques (Blois, La Chaussée-Saint-Victor, Vineuil)

- 1  
Récupérez  
auprès de votre mandataire :  
son numéro d'electeur  
et sa date de naissance  
ou  
toutes ses données d'état civil  
et sa commune de vote.
- 2  
Effectuez votre demande  
de procuration en ligne  
en vous identifiant  
avec France Connect  
sur [maprocuracion.gouv.fr](http://maprocuracion.gouv.fr)
- 3  
Authentifiez-vous avec votre  
identité numérique certifiée.  
Cette démarche est accessible  
uniquement pour les utilisateurs  
disposant d'une identité  
numérique certifiée  
sur France Identité.
- 4  
Vous recevrez  
un courriel de « Maprocuracion »  
des l'enregistrement  
par votre commune  
ou votre consulat de vote.

Allons Voter!

- Il est désormais possible, pour l'ensemble des scrutins, d'**effectuer sa demande de procuration** pour les utilisateurs du portail **FranceConnect**, **de manière totalement dématérialisée**. Pour cela, vous devez disposer **de la nouvelle carte d'identité** et posséder une **identité numérique certifiée France Identité**.
- Vous pouvez également réaliser votre demande en utilisant un **formulaire CERFA papier**, en vous rendant dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie, un consulat ou un tribunal judiciaire. Vous devrez, pour cela, être muni d'une pièce d'identité.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez désigner un mandataire qui est inscrit sur les listes électorales d'une autre commune. Ainsi, si vous votez dans la commune A, vous pouvez donner procuration à un électeur qui vote dans la commune B, même si cette commune se situe dans un autre département. Attention, cet électeur devra se déplacer dans votre bureau de vote le jour du scrutin pour voter à votre place. Il ne peut par ailleurs détenir plus d'une procuration établie en France.

## Je vérifie ma situation électorale

Vous pouvez **vérifier en ligne votre inscription** et retrouver l'adresse du bureau de vote dans lequel vous êtes inscrit, votre numéro national d'électeur et les procurations reçues ou données grâce au téléservice « **Interroger sa situation électorale** ».

Il vous suffit d'indiquer la commune dans laquelle vous pensez être inscrit, votre nom, vos prénom(s), votre sexe et votre date de naissance. Si le téléservice vous identifie, cela signifie que vous êtes bien inscrit dans la commune renseignée.

## Inscription sur les listes électorales

**Dès vos 18 ans, vous êtes inscrit automatiquement** sur la liste électorale de la commune que vous avez indiquée lors de votre **recensement citoyen**.

**Si vous avez déménagé** et que vous voulez voter dans votre nouvelle commune, vous devez vous inscrire auprès de votre nouvelle mairie.

Pour toutes vos démarches relatives aux listes électorales, rendez-vous sur le portail dédié aux élections : <https://www.elections.interieur.gouv.fr/>

Pour demander une **inscription sur les listes électorales**, vous devez remplir deux conditions cumulatives : avoir le droit de vote et avoir une attache avec la commune.

À l'appui de votre demande d'inscription, vous aurez à transmettre plusieurs documents :

- Un justificatif de votre identité (par exemple votre carte nationale d'identité) ;
- Un justificatif de votre lien avec la commune de vote (par exemple votre facture d'électricité comme justificatif de domicile).

Vous pouvez vous inscrire en ligne sur les listes électorales grâce au téléservice « **Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales** » ou **en vous rendant en mairie**.

**Pour pouvoir voter aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026, vous devez vous inscrire au plus tard le 6 février 2026 (et le 4 février 2026 par internet).**

## Je souhaite rectifier ma situation électorale

Vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales ? La commune de vote n'est plus la bonne ? Vous faites peut-être partie des électeurs « mal-inscrits », c'est-à-dire des personnes qui ne sont pas inscrites dans le lieu de résidence, sans que cela soit volontaire.

**Pour remédier à cette situation, vous avez jusqu'au 4 février pour vous (ré)inscrire en ligne, et jusqu'au 6 février 2026 pour le faire en mairie grâce au téléservice « Demande d'inscription sur les listes électorales ».**

# Etat civil

**. Ils sont nés :**  
BROSSIER PIGET Eden  
JAULIN Ellena  
LAREIA Matteo  
BELDAME Lyana  
NASRALLAH Swann



**. Ils se sont unis :**  
ANKILBEAU Sandra et PICAUD Mickaël  
PETIT Laëtitia et POINTIERE Alexis  
TREMBLAY Auphémie et CAVAREC Jérôme



**Noces d'argent :** MOURATO Stéphane et LEJAU Karine



**. Ils nous ont quitté :**  
BEAUVOIR née RUCHER Claire  
RUIFERNANDEZ Jean-Louis  
Notre doyenne, LE GALL née JOUANNEAU Christianne

# Les réalisations municipales

## Travaux et acquisitions de matériels réalisés en 2025 :

### ➤ Voirie :

- Divers travaux de voirie : 46 251,11€ ;
- Création de trois ralentisseurs dans le bourg (étude, aménagements provisoires, mise en œuvre) : 29 464,70€. À noter que les travaux sur les ralentisseurs seront repris et terminés lors des vacances scolaires en février 2026 ;
- Installation et remplacement de panneaux de signalisation et miroirs routiers : 3 175,72€ ;
- Mise en place d'un mât d'éclairage Rue des Vollerants : 2 086,94€ ;
- Installation de deux radars pédagogiques à Grivelle : 8 796,00€.

### ➤ Bâtiments :

- Projet d'atelier communal (étude géotechnique, esquisse et avant-projet, rapport initial du bureau de contrôle) : 11 335,20€ ;
- Travaux sur les logements communaux en location : 14 536,23€ ;
- Réfection de la peinture de la salle des fêtes : 14 829,60€.



### ➤ Matériels :

- Remplacement de l'écran connecté d'une classe : 2 124,67€ ;
- Remplacement des écrans de l'ordinateur du secrétariat : 232,94€ ;
- Réparations et entretien sur le matériel roulant (tracteur, tondeuses) : 4 643,19€.

### ➤ Terrain :



- Achat des parcelles ZO178 et ZO 180 (pour pouvoir créer un accès pédestre à la source du Ruisseau de la Fontaine à Russy) : 741,92€ ;
- Création d'un terrain à bâtir sur les parcelles ZD 306 et ZD 307 (Rue des Lilas) : 2 475,28€
- Reprise de maçonnerie sur un des murs d'entrée du parc du château : 13 764,00€ ;
- Taille de la haie de la zone de loisirs : 1 554,00€ ;
- Élagage des arbres de la salle des fêtes et de la Place de l'Église : 5 004,00€ ;
- Entretien du Fossé de Pissevin : 1 920,00€.

## Projets de travaux pour 2026

Construction d'un atelier communal pour lequel une subvention de l'État au titre de la DETR (52 126,50€) et une subvention du Département au titre de la DDSR (30 000,00€) ont été accordées.

# Urbanisme

## Les demandes d'urbanisme déposées en 2025

- 4 demandes de permis de construire,
- 9 demandes de déclarations préalables,
- 15 demandes de certificats d'urbanisme,
- 4 demandes de permis d'aménager.



## LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HD)** est le document de planification urbaine à l'échelle d'Agglopolys qui permet d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme : certificat d'urbanisme, permis de construire, déclaration préalable de travaux, permis d'aménager...

### **Vous pouvez le consulter :**

sur le **site internet d'Agglopolys** <https://www.agglopolys.fr/2725-plan-local-d-urbanisme-intercommunal.htm>  
ou

sur le **Géoportail de l'urbanisme** : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme en vigueur.

En fonction du type de projet, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux.

Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

### **Les dépôts des dossiers de demandes d'autorisations d'urbanisme sont à réaliser :**

- **en mairie** au format papier ou
- **sur internet, sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) :**  
<https://demande-urbanisme.agglopolys.fr/#/>

C'est la nature du projet et sa surface qui déterminent si une demande est nécessaire et le type de dossier à déposer.

1. **Se renseigner sur les règles d'urbanisme applicables sur le site [geoportail.fr](https://www.geoportail.fr) ou sur le site d'Agglopolys**
2. **Télécharger le dossier sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr), le remplir, ajouter les pièces demandées, le signer.**
3. **Déposer le dossier en mairie ou le déposer en ligne sur le GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme) à l'adresse <https://demande-urbanisme.agglopolys.fr/#/>**
4. **Le délai d'instruction est de :**
  - 1 mois pour une déclaration préalable (2 mois si le projet requiert l'accord ou l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France) ;
  - 2 mois pour un permis de construire pour une maison (3 mois si le projet requiert l'accord ou l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France) ;
  - 3 mois pour un permis d'aménager ou tout autre permis de construire (4 mois si le projet requiert l'accord ou l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France).

Vous devez afficher l'arrêté d'autorisation (de façon visible depuis la rue) pendant 2 mois minimum et durant toute la durée des travaux. Le délai de recours des tiers court à compter du 1<sup>er</sup> jour d'affichage.



### Changement de destination

(logement transformé en commerce, grange transformée en gîte, commerce transformé en bureaux, ...)

- Sans travaux de modification de façade ou sur les structures porteuses du bâtiment = déclaration préalable
- Avec travaux = permis de construire

### Travaux d'agrandissement

(extension, véranda, garage)

- $< 5 \text{ m}^2$  = aucune formalité (sauf en secteur monument historique)
- $\leq 20 \text{ m}^2$  = déclaration préalable
- $20 \text{ m}^2 < \text{surface} \leq 40 \text{ m}^2$  :
  - en zone Urbaine = déclaration préalable
  - en zone Agricole ou Naturelle ou à Urbaniser = permis de construire
- $> 40 \text{ m}^2$  = permis de construire
- Si l'extension conduit à dépasser le seuil de  $150 \text{ m}^2$  de surface de plancher = permis de construire avec un architecte

### Annexes non accolées à la maison

(abri de jardin, garage, abri de voiture...)

- $\leq 5 \text{ m}^2$  = aucune formalité (sauf en secteur monument historique)
- $> 5 \text{ m}^2$  et  $\leq 20 \text{ m}^2$  = déclaration préalable
- $> 20 \text{ m}^2$  = permis de construire

### Pose, travaux ou changement de clôture et portail

- Déclaration préalable

### Coupe / abattage d'arbres protégés

- Déclaration préalable

### Division d'un terrain

- Déclaration préalable
- En secteur monument historique = permis d'aménager

### Démolition

- Permis de démolir

### Pose d'une enseigne

- Autorisation de Pose d'enseigne

### Modification de l'aspect extérieur

(ouvertures, menuiseries, toiture, façade, panneaux solaires, ...)

- Création/modification = déclaration préalable
- Rénovation à l'identique = aucune formalité



## LA TAXE D'AMENAGEMENT

La taxe d'aménagement est due pour toute **création de surface de plancher close et couverte** dont la **superficie est supérieure à  $5 \text{ m}^2$**  et d'une **hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre**, y compris les combles et les caves.

Les **abris de jardin** (même démontables) ou toute autre **annexe** que vous seriez susceptible de construire à **l'extérieur de votre maison** entrent aussi dans le champ de la taxe d'aménagement.

Les **bâtiments non couverts** tels les terrasses ou ouverts sur l'extérieur comme les **pergolas**, sont exclus de la surface taxable.

Certains aménagements comme les **piscines**, bien qu'exclus de la surface taxable, sont toutefois soumis à la taxe d'aménagement de façon forfaitaire.

Pour obtenir les renseignements, il convient de s'adresser à la **Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)**, service départemental des impôts fonciers – 10 rue Louis Bodin – CS50001 – 41026 Blois cedex ou depuis votre messagerie sécurisée dans votre espace personnel sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Pour obtenir une estimation du montant de cette taxe, vous pouvez vous rendre sur le site du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires à l'adresse : <https://www.ecologie.gouv.fr/calcul-taxe-damenagement#webform-sim>

## L'ASSAINISSEMENT

Coordonnées du service assainissement d'Agglopolys

Téléphone : 08 06 00 01 39

Adresse mail : [assainissement@agglopolys.fr](mailto:assainissement@agglopolys.fr)

- **Assainissement collectif** :

Pour toutes vos demandes (**obstruction de canalisations** situées sous le **domaine public** jusqu'en limite de propriété, demande de **raccordement...**), contactez le **0806 000 139**.

L'entretien de la partie du branchement situé en **domaine privé** est entièrement à la charge du propriétaire.

Pour connaître les tarifs (branchements, redevance et participation pour le financement de l'assainissement collectif) : contactez Agglopolys via le formulaire sur le site internet : [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)

- **Assainissement non collectif** :

Agglopolys conseille et accompagne au quotidien les usagers dans la **construction et l'entretien de leur assainissement non collectif**.

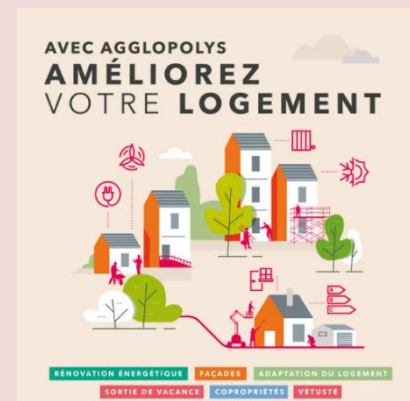
Agglopolys exerce également des missions de **contrôle des installations**, conformément à la réglementation en vigueur : lors du dépôt des permis de construire (maisons neuves) ou en cas de réhabilitation d'assainissements obsolètes, Agglopolys, avec le Conseil départemental de Loir-et-Cher, vérifie et valide les projets d'assainissement.

Les contrôles de conception et de réalisation, ainsi que le diagnostic de vente (désormais obligatoire lors de la vente d'un bien), sont facturés au propriétaire.

Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien revient à l'occupant. Le coût des interventions est révisé au 1er janvier de chaque année. Pour connaître le tarif en vigueur rendez-vous sur le site : [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)

Vous souhaitez **optimiser le confort thermique de votre maison ? Améliorer votre autonomie chez vous ? Embellir la façade de votre habitation ? Réhabiliter votre logement vétuste ou vacant ?**

Contactez un **conseiller Rénov'Habitat** d'Agglopolys par téléphone au **02 54 56 49 99** ou par mail [renov-habitat@agglopolys.fr](mailto:renov-habitat@agglopolys.fr)



Une fois que vous aurez pris contact avec un conseiller Rénov'Habitat, il vérifiera votre éligibilité.

Une visite sera éventuellement réalisée.

Il sollicitera des artisans et collectera des devis.

Il vérifiera également toutes les aides auxquelles vous pouvez prétendre.

# Travaux et démarches administratives



## Les démarches à effectuer auprès de la mairie du lieu de situation du bien

- dépôt de votre demande d'autorisation d'urbanisme en indiquant précisément la nature de votre projet (construction, agrandissement...);
- votre projet accepté, vous devez déclarer **l'ouverture du chantier** ;
- une fois les travaux achevés, vous devez envoyer à la mairie la **déclaration d'achèvement et de conformité des travaux** (DAACT). Elle permet d'informer la mairie de la fin de vos travaux mais ne vous dispense pas de la déclaration auprès des finances publiques.

## Les démarches à faire auprès des services des Finances publiques (DGFIP)

Toute nouvelle construction (maison, véranda, abri de jardin, piscine...) et en cas de changement de consistance du local (agrandissement...) ou d'affectation (local commercial en habitation...) doit faire l'objet d'une déclaration auprès des services fiscaux.

- vous recevrez une demande d'information de la part de la DGFIP sur votre boîte mail, ou par courrier postal si vous n'avez pas communiqué d'adresse mail ;
- si vous disposez d'internet, rendez-vous sur votre espace personnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) à la rubrique « Gérer mes biens immobiliers » ;
- sur la page recensant vos biens immobiliers, l'adresse de vos travaux apparaîtra illustrée par un cône de chantier ;
- en cliquant sur « demande d'information » vous indiquerez la nature et la date d'achèvement prévisionnelle ou définitive des travaux ;
- une fois la date d'achèvement échue, vous recevrez une demande de déclaration permettant d'établir la taxe foncière et les taxes d'urbanisme. Ce nouveau parcours déclaratif en ligne remplace les anciennes déclarations papier ;
- si vous ne disposez pas d'internet, il vous est également possible de souscrire ces déclarations sous format papier et les adresser au service foncier des Finances publiques.

Retrouvez toutes les réponses à vos questions dans la foire aux questions dédiée.

Accueil possible dans les Centres des Finances publiques et les Maisons France Services



# La fin du réseau cuivre

Pendant plus de 50 ans, le **réseau cuivre** a permis aux français d'accéder à la téléphonie fixe puis à l'internet haut débit via l'ADSL. Ce réseau, aujourd'hui en fin de vie, ne répond plus aux exigences croissantes en matière de débit, de fiabilité et de performance.

Orange, qui est le propriétaire de l'infrastructure du réseau cuivre, a donc décidé de sa **fermeture progressive d'ici à 2030**.

L'accès à l'internet et au téléphone fixe sera ensuite assuré uniquement par **fibre optique** ou par des **solutions alternatives à très haut débit** (mobile, satellite...). En complément de la fibre, les réseaux mobiles et les technologies satellitaires (en orbite basse ou géostationnaire) permettent aussi un accès optimal au Très Haut Débit et assurent une couverture de qualité dans les zones isolées.

Très concrètement, la fibre offre aux utilisateurs un accès au Très Haut Débit, rendant possible la télévision par internet, le streaming ou encore le télétravail dans des conditions optimales. Déjà très largement adoptée, elle est aujourd'hui l'infrastructure fixe de référence. Elle présente aussi de nombreux avantages pour les professionnels qui sont également appelés à migrer leurs usages sur cette technologie.



**Les usagers sont invités à migrer vers la fibre dès que possible, afin de garantir la continuité de leurs services.**

## QUE FAIRE SI JE SUIS CONCERNÉ PAR LA FERMETURE DU RESEAU CUIVRE ?

**Vous êtes un utilisateur grand public :**

- Vous disposez d'un abonnement à la téléphonie fixe et/ou à Internet (ADSL/VDSL) ?

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre opérateur télécom ou de celui de votre choix afin de souscrire à un abonnement similaire sur une ligne fibre ou sur une autre technologie pertinente.

- Vous disposez d'un abonnement en fibre optique ?

Vous n'êtes pas concerné.

Quelle que soit votre situation, les opérateurs télécom vous accompagnent dans la migration de tous les services installés sur cuivre (téléphonie, internet) vers la solution la plus adaptée fibre ou une autre technologie. Les offres sur le réseau cuivre (téléphonie et/ou internet) sont remplacées par un abonnement Fibre ou une autre technologie. **Vous pourrez conserver votre numéro de téléphone actuel en demandant la portabilité du numéro.**

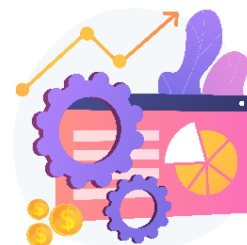
En ce qui concerne **les entreprises publiques ou privées**, nous vous encourageons à vous rapprocher de votre opérateur pour faire le bilan de votre installation et déterminer la meilleure solution de substitution possible.

## COMBIEN ÇA COÛTE ?

Cela dépendra de l'offre que vous choisirez lorsque vous basculerez et également de l'opérateur choisi.

# Budget communal

⇒ Le budget est consultable en mairie. Le budget 2025 a été établi avec une dotation globale de fonctionnement de 59 185€ (- 2,31% par rapport à 2024) dont 38 782€ de dotation forfaitaire, 3 322€ de dotation aux élus locaux, 17 738€ de dotation de solidarité rurale « péréquation », 2 665€ de dotation nationale de péréquation et 10 894€ de dotation aménités rurales.



- **Les redevances :**

La commune a perçu au titre de l'occupation du domaine public :

- 289 € pour les réseaux électriques
- 1 491,04 € pour les réseaux de télécommunication

- **Les taxes communales :**

A partir des bases d'impositions de l'année 2024 établies par les services fiscaux, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal a décidé de maintenir les mêmes taux depuis 2017, soit :

	<b>Taux communaux</b>	Moyenne départementale (2024)	Moyenne nationale (2024)
Taxe foncière propriétés bâties	<b>51,32%</b>	51,71%	39,74%
Taxe foncière propriétés non bâties	<b>52,71%</b>	51,50%	51,08%
Taxe d'habitation	<b>21,54 %</b>	24,24%	23,88%

⇒ Le montant de votre taxe est calculé en multipliant la base imposable du bien (valeur locative cadastrale) par les taux d'imposition applicables. Votre avis de taxe foncière comprend une taxe d'enlèvement des ordures ménagères calculée selon la même méthode, mais avec un taux spécifique.

⇒ **La valeur locative cadastrale**, donnée de référence, correspond à un loyer annuel théorique que la propriété concernée pourrait produire si elle était louée.

Elle peut varier si le bien a fait l'objet de travaux importants, par exemple.

Cette valeur est actualisée et revalorisée chaque année depuis la loi n°2017-1837 de finances pour 2018 du 30 décembre 2017, au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE au mois de novembre précédent la taxation.

**En 2025, compte tenu de la valeur de l'IPCH constatée en novembre 2024, le coefficient de revalorisation a été fixé à 1,068, soit une augmentation forfaitaire de 1,7 % de la base de calcul des propriétés bâties et non bâties** (hors locaux professionnels). La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est impactée de la même façon.

- **Compte administratif 2024**

**Résultat de clôture de l'exercice 2024 : + 145 551,02 €**

	Opérations réelles	Résultat antérieur reporté	Total	Résultat
Dépenses ( <i>Investissement et Fonctionnement</i> )	645 794,35 €		648 700,09 €	
Recettes ( <i>Investissement et Fonctionnement</i> )	746 794,17 €	44 551,20 €	791 345,37 €	145 551,02€

- Budget Primitif 2025

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Solde d'exécution de la section investissement	0,00 €	Solde d'exécution de la section investissement	3 443,61 €
Emprunts et dettes assimilées	46 500,00 €	Virement de la section fonctionnement	11 521,00 €
		FCTVA	28 000,00 €
Immobilisations Corporelles (travaux d'investissements)	195 000,00 €	Excédent de fonctionnement	142 107,41 €
		Subventions d'investissement	55 427,98 €
		Taxe d'aménagement	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>241 500,00 €</b>		<b>241 500,00 €</b>

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	189 037,00 €	Produits des services	30 650,00 €
Charges de personnel	147 227,00 €	Impôts et taxes	319 404,00 €
Virement à la section investissement	11 521,00 €	Dotations et participations	85 928,00 €
Atténuation de produits	1 500,00 €	Autres produits de gestion courante	22 600,00 €
Autres charges de gestion courante	84 897,00 €		
Charges financières	24 300,00 €		
Dotation aux amortissements et provisions	100,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>458 582,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>458 582,00 €</b>

- Les emprunts

Intitulé	Capital en 2025	Intérêts en 2025	Remboursement annuel	1ère échéance	Dernière échéance
Logements Rue du Lavoir	2 449,33 €	293,07 €	2 742,40 €	07/1996	07/2027
Groupe scolaire	26 639,39 €	20 441,27 €	47 080,66 €	03/2012	05/2036
Sécurisation du groupe scolaire	10 819,77 €	1 314,51 €	12 134,28 €	09/2014	09/2029
Achat de foncier	6 119,17 €	2 195,43 €	8 314,60 €	06/2024	03/2034

# Tarifs communaux

- **Repas à la cantine de l'école en 2025 : 4,00 €** le repas enfant et **7,30 €** le repas adulte.
- **Garderie scolaire en 2025 :**

1er enfant (si l'enfant est présent 3 fois/semaine minimum)	<b>10,30 € /semaine</b>
2ème enfant (si l'enfant est présent 3 fois/semaine minimum)	<b>8,30 € / semaine</b>
3ème enfant (si l'enfant est présent 2 fois/semaine minimum)	<b>6,20 € / semaine</b>
Fréquentation occasionnelle (1 ou 2 fois/semaine pour le 1er et 2e enfant et 1 fois/semaine pour le 3e enfant).	<b>3,40 €/ créneau de présence</b>

- **Location de la salle des fêtes en 2025 :**

Période	Habitant de la commune	Habitant hors commune
<b>Week-end</b>	<b>380 €</b> + consommation électrique (caution : 380€)	<b>570 €</b> + consommation électrique (caution : 570€)
<b>1 jour en semaine</b>	<b>220 €</b> + consommation électrique (caution : 220€)	
<b>1 jour férié en semaine</b>	<b>320 €</b> + consommation électrique (caution : 320 €)	
<b>Salle annexe</b>	<b>20,00 €</b>	
<b>Consommation électrique</b>	<b>0,35 € /kWh</b>	
<b>Location de plateaux ronds pour tables</b>	<b>5 €/plateau</b>	

- **Concession au cimetière en 2025 :**

<b>Concession de 2m<sup>2</sup></b>	Concession pour 30 ans : <b>320 €</b>
	Concession pour 50 ans : <b>400 €</b>
<b>Columbarium</b>	Concession d'une case pour 30 ans (plaque fournie) : <b>530 €</b>
<b>Jardin du souvenir</b>	Fourniture d'une plaque : <b>50 €</b> (gravure à la charge de l'acheteur)

Les tarifs communaux sont révisés chaque année au 1<sup>er</sup> janvier.

# Les professionnels

<b>Assistante Maternelle</b>	<b>Paysagiste</b>
Mme MERCIER Laëtitia 17 allée des Buissons – Russy 41330 Saint-Bohaire 02.54.44.94.70 06.84.12.76.02	PANNEQUIN PAYSAGE 46 rue des Vollerants 41330 Saint-Bohaire 02.54.20.16.48 sarl-pannequin-paysage@wanadoo.fr
<b>Électricité - Dépannage</b>	<b>Services à la personne (petits travaux de jardinage, tonte, taille...)</b>
M. GOURDIN Pascal 1 rue de la prairie 41330 Saint-Bohaire 02.54.20.08.33	PANNEQUIN SERVICES 46 rue des Vollerants 41330 Saint-Bohaire 02.54.20.16.48 sarl-pannequin-paysage@wanadoo.fr
<b>Pose de revêtements de sols et de murs, carrelage, dallage</b>	<b>Chambres/Maison d'hôtes</b>
M. MOURATO Stéphane 2 rue Saint-Béthaire 41330 Saint-Bohaire 02.54.33.01.98	Les Terrasses de la Cisse La Vove 41330 Saint-Bohaire 02.54.33.03.04
<b>Maçonnerie - Espaces verts -Travaux divers</b>	<b>Chambres d'hôtes</b>
M. RAIGNER Guillaume 10 rue Saint Béthaire 41330 Saint-Bohaire 06.47.58.30.27 raignerguillaume41@orange.fr	Château de Saint-Bohaire 1 rue de Vauvert 41330 Saint-Bohaire Réservations sur le site internet : <a href="https://www.booking.com/hotel/fr/b-amp-b-chateau-du-logis.fr.html">https://www.booking.com/hotel/fr/b-amp-b-chateau-du-logis.fr.html</a>
<b>Entretien espaces verts - travaux d'aménagement et isolation - pose cuisine aménagée - travaux divers</b>	<b>Société de fabrication d'adhésifs publicitaires</b>
M. THIBAULT Sébastien Vauloin 41330 Saint-Bohaire 06.82.65.48.69 sebthibo@hotmail.fr	Société KDC 34 rue des Vollerants 41330 Saint-Bohaire <a href="https://www.kdc-sas.fr/a-propos">https://www.kdc-sas.fr/a-propos</a>
<b>Cabinet d'architecte</b>	<b>Service de garde d'animaux</b>
Atelier Frédéric BRUXELLE 1 rue de la Forteresse 41330 Saint-Bohaire 02.54.20.20.81 www.bruxelle-architecte-41.fr	Pet Funny Family : pet sitting, home sitting, balades canines et transport. 9 rue de la Prairie 41330 Saint-Bohaire 06.82.66.21.90 <a href="https://www.petfunnyfamily.com/">https://www.petfunnyfamily.com/</a>

⇒ Si vous souhaitez que votre société apparaisse sur cette page dédiée, vous pouvez contacter la mairie.



# Vie scolaire



## Année scolaire 2025-2026

Le regroupement pédagogique intercommunal compte 99 élèves.

- **37 élèves** sont scolarisés à **Saint-Bohaire**, répartis en deux classes :
  - une classe de CP (15 élèves)
  - une classe de CE1-CE2 (22 élèves dont 15 CE1 et 7 CE2)
- **62 élèves** sont scolarisés à **Saint-Lubin-en-Vergonnois**, répartis en trois classes :
  - une classe de toute petite section, petite section et moyenne section (18 élèves dont 2 TPS, 12 PS et 4 MS),
  - une classe de moyenne section et grande section (20 élèves dont 5 MS et 15 GS),
  - une classe de CM1-CM2 (24 élèves dont 15 CM1 et 9 CM2).

	Toute petite section	Petite Section	Moyenne Section	Grande Section	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Saint-Bohaire					15	15	7		
Saint-Lubin	2	12	9	15				15	9



### L'équipe enseignante de Saint-Bohaire :

- Madame Christine HARRAULT, directrice et enseignante pour la classe CP
- Madame Clarisse DAVEAU-METAY, enseignante pour la classe CE1/CE2

*Ecole primaire de Saint-Bohaire*

11 rue de l'église

41330 SAINT-BOHAIRE

02.54.20.08.56

Mail : ec-saint-bohaire@ac-orleans-tours.fr



### L'équipe enseignante de Saint-Lubin-en-Vergonnois :

- Madame Valérie LEDDET, directrice de l'école et enseignante pour la classe de CM1/CM2
- Madame Virginie ROUSSANNE, enseignante pour la classe toute petite, petite et moyenne section
- Madame Sandrine PITAT, enseignante pour la classe moyenne et grande section

*Ecole primaire de Saint-Lubin-en-Vergonnois*

16 rue des Écoles

41190 SAINT-LUBIN-EN-VERGONNOIS

02.54.43.22.96

Mail : ec-saint-lubin-en-vergonnois@ac-orleans-tours.fr



### Représentants des parents d'élèves du RPI :

#### Saint-Lubin-en-Vergonnois :

Titulaires : TEIXEIRA MOREIRA Mélina,

BORDE Shirley, ROLIN Victoria

Suppléante : LETURGEON Marine

#### Saint-Bohaire :

Titulaires : ANJORAN Caroline, Solène HAMELIN

Suppléante : JEANNEY Flora

## *Le Regroupement Pédagogique Intercommunal .....*

Le conseil syndical est composé d'élus municipaux des deux communes qui forment le RPI.

GUILLOT Jean-Michel	Président	Saint-Bohaire
LHULLIER Sandrine	Vice-Présidente	Saint-Lubin-en-Vergonnois
ANJORAN Caroline	Titulaire	Saint-Bohaire
BODUSSEAU Magali	Titulaire	Saint-Lubin-en-Vergonnois
MONTREAU Déborah	Titulaire	Saint-Bohaire
RAFFRAY Laurence	Titulaire	Saint-Lubin-en-Vergonnois
CHEMMA Laurence	Suppléante	Saint-Lubin-en-Vergonnois
RANVAL Lionel	Suppléant	Saint-Bohaire
ROBIN Adrienne	Suppléante	Saint-Lubin-en-Vergonnois

Pour l'année scolaire 2025-2026, nous accueillons **99 enfants** de la toute petite section au CM2 dont **62 élèves à Saint-Lubin-en-Vergonnois répartis sur 3 classes et 37 élèves à Saint-Bohaire répartis sur 2 classes**, soit un effectif en baisse par rapport à l'année précédente (- 13 élèves). Les cinq classes sont composées de 15 à 24 élèves. En fin d'année scolaire, **le SIVOS a offert un beau livre et un goûter à chaque élève** et cela a été l'occasion de passer un bon moment.

À l'école de Saint-Bohaire, Christine HARRAULT, directrice de notre école, est enseignante de la classe CP.

Clarisse DAVEAU-METAY a repris en septembre 2025 la classe de CE1/CE2. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre école et de notre RPI.

Le SIVOS souhaite bonne continuation à Tiffen ANDRÉ, qui a enseigné en classe de CE2-CM1 sur l'année scolaire 2024/2025.

### **Les agents du SIVOS :**

- Pascale GRUET : ATSEM et accompagnatrice du bus scolaire le matin,
- Amélie PAPIN : agent technique faisant fonction d'ATSEM,
- Nathalie MENSANG : agent technique polyvalente et accompagnatrice du bus scolaire le soir,
- Franck DESBOUIGES : enseignement musical,
- Nathalie DUPIN : secrétariat du SIVOS.

**Le transport scolaire** étant depuis septembre 2024 de compétence Agglopolys, le SIVOS a conservé le statut d'autorité organisatrice de second rang (gestion des inscriptions, relations aux écoles et aux familles, et la gestion des accompagnatrices).

Le transport entre les deux communes est pris en charge financièrement par Agglopolys et c'est **le SIVOS qui prend en charge les frais de dossier** (de 2 à 23 euros selon le quotient familial).

Le 2 septembre, les écoles de notre RPI (Saint-Lubin-en-Vergonnois et Saint-Bohaire) ont officiellement accueilli les **bancs de l'amitié, offerts par le Kiwanis Club de Blois**. La cérémonie d'inauguration s'est déroulée à l'école de Saint-Bohaire, en présence de membres du Kiwanis Club dont Michel Lacaille, initiateur du projet, Henry Boussiquot, maire de Saint-Lubin-en-Vergonnois, Bernard Pannequin, maire de Saint-Bohaire et Jean-Michel Guillot, Président du SIVOS, Mesdames Harrault et Daveau-Métay, enseignantes, le personnel et des élèves.

Un banc de l'amitié est un dispositif simple et efficace qui vise à favoriser le lien social et prévenir l'isolement. Lorsqu'un enfant se sent seul ou peine à trouver des camarades pour jouer, il va s'y asseoir. Ce signal discret incite alors les autres élèves à l'inviter à rejoindre leurs activités, créant ainsi des opportunités de rencontre et d'échange. Ce projet s'inscrit dans une démarche collective visant à renforcer le bien-être des enfants et développer l'empathie au sein de l'espace scolaire.



**Jean-Michel GUILLOT, Président du SIVOS du RPI Saint-Lubin/Saint-Bohaire**

## Notre école ..... 2024-2025 : Une année pleine d'élan et de découvertes !

### Une école toujours en mouvement !

L'année a encore une fois été très sportive à Saint-Bohaire ! Nos partenariats avec l'USEP se sont poursuivis avec enthousiasme : une **rencontre basket** encadrée par le club de Saint-Sulpice (après plusieurs semaines d'entraînement intensif !), un **rendez-vous sport-santé**, un **cycle tennis** mené avec le club de Saint-Bohaire qui s'est terminé en beauté par un **pique-nique au stade**, et une **intervention du club d'athlétisme de Marolles**. Bref, les baskets ont bien chauffé cette année... et pas seulement pour courir après la récré !



### Mais à l'école, on muscle aussi son imagination !

Les arts se sont invités dans nos classes !

Participation au **festival BD BOUM**, découverte d'un instrument aussi fascinant qu'imposant lors de l'invitation à **Orgue en Cisse** à l'église de Saint-Bohaire. Une animation-spectacle audiovisuelle et interactive proposée par **Planète Mômes**, en partenariat avec l'école de Saint-Lubin sur le thème de l'eau nous a emportés avec *Le Trésor de Calico Jack*, une aventure au fil de l'eau pour les classes de la PS au CE2, et *Un Océan de légendes* pour les CE2 au CM2.



Pour finir l'année en beauté, une sortie à **Musikenfête** a permis aux élèves de voyager à travers les musiques et cultures du monde, entre visite du musée, spectacle et ateliers participatifs — un vrai tour du monde sans quitter nos baskets !

Une école qui fait grandir le cœur autant que la tête !



Parce qu'apprendre, c'est aussi vivre ensemble, nous avons pris part à la **journée nationale de lutte contre le harcèlement** le 7 novembre : tout le monde en bleu, pour dire « stop » à la violence et « oui » à la bienveillance.

Nous avons également retroussé nos manches pour l'action « **Nettoyons la nature** », et pris la plume pour le **concours de lettres au Père Noël** organisé par Nathalie. Mais que de belles lettres nous avons reçues... et croyez-nous, le Père Noël a eu du travail cette année ! Les lutins sont venus nous rendre visite et ont fait plein de bêtises pour le bonheur de tout le monde.



Enfin, nos élèves sont partis à la **découverte de la nature** avec une animation sur le thème de l'identification des espèces... Un vrai bonheur pour les petits explorateurs !

Un grand merci à **Madame Mongella**, qui nous a gentiment permis de réaliser ces activités sur un terrain de pêche de Saint-Bohaire.



Christine HARRAULT, directrice de l'école de Saint-Bohaire



# Les évènements en 2025

- Assemblée générale des associations le 9 janvier 2025



Association de Sauvegarde de l'Église



Comité des fêtes

Les associations de la commune (comité des fêtes, association de gymnastique et association de sauvegarde de l'église) se sont réunies le **9 janvier** pour faire le **bilan de l'année 2024**.

Le bilan de l'année écoulée a été présenté et un verre de l'amitié a été offert à tous les présents.



Association de gymnastique

- Après-midi crêpes le 9 février

Cette année 2025, l'après-midi jeux de société et dégustation de galettes n'a pu être réalisée en janvier, comme habituellement, en raison des travaux de peinture de la salle des fêtes. Le comité des fêtes a donc décidé d'organiser cette manifestation en février et de préparer des **crêpes**. Une petite vingtaine d'habitants sont venus participer à ce **moment de convivialité**.



- **Randonnée pédestre du 23 février**

La randonnée de cette année proposait **4 parcours (6, 12, 14, 18 km)** qui passaient sur le territoire Nord-Ouest de la commune. Le **ravitaillement** était positionné au moulin de Montigny. **340 randonneurs** ont parcouru le territoire communal.



- **Festival Orgue en Cisse, concert du 27 avril**

Depuis plusieurs années, le **Festival Orgue en Cisse**, organisé par l'Association **Jeu(x) d'Orgue41**, invite des artistes reconnus à faire résonner la musique vivante dans trois villages à l'ouest de Blois. Cette année, c'est le chant sacré qui a été choisi, avec des chansons et airs qui ont transporté le public de Naples à Londres en passant par la France et l'Allemagne au fil de trois à quatre siècles.

**L'orgue-coffre** est, dans chacun des trois villages, au cœur d'une séance d'ouverture à la musique vivante destinée aux enfants des écoles. Ce petit événement a été cette fois animé par un **maître d'orgue venu des États-Unis, Jonathan Moyer**, avec qui le titulaire de la cathédrale de Blois, Vincent Grappy, directeur artistique du Festival, avait échangé son poste pour la saison.

Le festival Orgue en Cisse s'est déroulé le **27 avril en l'église de Saint-Bohaire**, en présence d'environ 70 mélomanes.



À vos agendas ! Le **4ème festival Orgue en Cisse** se tiendra :

**DIMANCHE 22 MARS  
SAINT-BOHAIRE**

**"LEÇONS DES TÉNÈBRES"**

*Marc-Antoine Charpentier et Jean-Baptiste Gouffet*

Chant - Barbara Kusa, Marine Beelen  
Viole de gambe - Frederico Jacobsohn  
Orgue et clavecin - Vincent Grappy

**DIMANCHE 29 MARS  
CHAMBON-SUR-CISSE**

**"QUAND CE BEAU PRINTEMPS JE VOY"**

*ou le passage entre Renaissance italienne et Baroque français*

Flûte - Thierry Cazals  
Luth - Frédéric Bernard  
Orgue et clavecin - Vincent Grappy

**DIMANCHE 12 AVRIL  
SAINT-LUBIN**

**"LA VOIX DES INSURGÉS"**

*Une veillée musicale chez Agrippa d'Aubigné*

Chant, harpe, flûte, luth,  
viole de gambe et orgue  
Le Banquet du Roy (dir. Olivier Gladhofer)

Comme chaque année, le vendredi précédant le concert les écoliers de la commune auront l'occasion de découvrir l'orgue portatif et la musique vivante avec **Vincent Grappy**, organiste titulaire de la cathédrale de Blois et directeur artistique du festival.

• **Cérémonie du 8 mai**



Lors de la 80<sup>ème</sup> cérémonie de commémoration du 8 mai 1945, marquant la fin de la seconde guerre mondiale, il a été procédé devant l'assemblée à la lecture discours du ministre des armées et du message de la secrétaire d'Etat auprès du Ministre des armées, en présence du porte-drapeau.

Une gerbe a ensuite été déposée devant le monument aux morts.

Un verre de l'amitié a clôturé la cérémonie.



• **Brocante du 8 mai**

Météo fraîche mais agréable, **160 exposants** et de nombreux **visiteurs** : la traditionnelle brocante de l'Association de Sauvegarde de l'Église ne pouvait que bien se dérouler !



Encore une réussite pour l'association et les bénévoles qui ont aidé à la préparation, à l'installation, le jour de la brocante et au rangement le lendemain. Sans eux, rien ne serait possible !



- **Tournoi de pétanque du 14 juin**

Le comité des fêtes a organisé son premier **tournoi de pétanque** sur le terrain multisport de la commune. Il s'adressait aussi bien aux joueurs confirmés qu'aux débutants et **19 doublettes** ont pu être constituées. Au total, 26 terrains ont été tracés sur le parking près des courts de tennis et sur les terrains de pétanque communaux déjà existants. Les vainqueurs se sont vu remettre des récompenses.

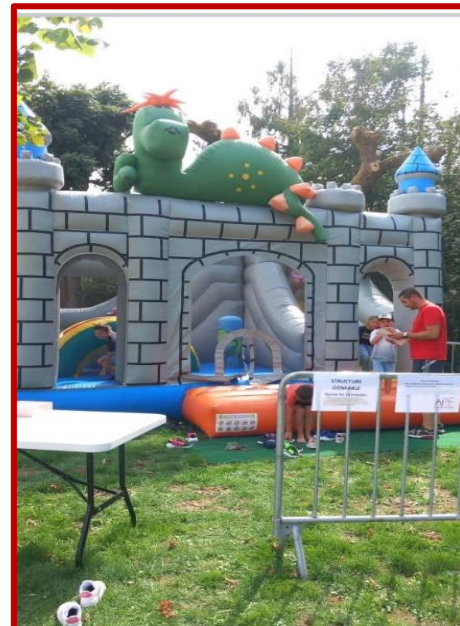


- **Fête des écoles du RPI**

La fête de l'école, prévue samedi 21 juin, a finalement dû être annulée en raison des fortes chaleurs.

Toutefois, les élèves de Saint-Bohaire ont pu présenter à leurs familles le spectacle qu'ils avaient préparé en tout début de matinée, avant qu'il ne fasse trop chaud.

Suite à l'annulation de la fête en juin, l'Association des Parents d'Élèves a décidé de « rebondir » et d'organiser une kermesse de rentrée dimanche 7 septembre, avec des stands de jeux et une buvette, pour passer un après-midi bien agréable !



- **Remise des livres aux élèves du RPI à Saint-Lubin le 3 juillet 2025**



A l'approche de la fin d'année scolaire, le SIVOS Saint-Bohaire/Saint-Lubin a offert un livre à chacun des élèves des deux écoles, un beau souvenir à conserver ! Ensuite, les élèves, les agents, les enseignants et les élus ont partagé le goûter offert par le SIVOS.

..... et à Saint-Bohaire le 4 juillet 2025



• Pique-nique républicain du 14 juillet



Comme chaque année, la **journée du 14 juillet** reste l'occasion aux habitants de Saint-Bohaire de se retrouver autour d'un **repas partagé avec barbecue** mis à disposition, pour échanger et faire connaissance.

Ce fut un **moment chaleureux placé sous le signe de la bonne humeur**, avec des parties animées de pétanque, de belote et autres jeux !



- **Tournoi homologué du Tennis Club de la Cisse du 9 au 24 août**

La 15<sup>ème</sup> édition du tournoi de tennis organisé par le Tennis club de la Cisse a été un moment convivial pour tous les participants.

Nous avons également organisé :

- une **tombola**,
- le 14 août une **soirée saucisse/merguez/frites**
- et le 24 août le **repas de fin de tournoi**.

Voici les résultats du tournoi d'août :

- Consolante femmes NC-30/1 :  
Finaliste : Anaïs DENIS - **Vainqueur : Véronique ROUSSEAU**
- Consolante hommes NC-30/2 :  
Finaliste : Thierry TERMINET – **Vainqueur : Mickaël PERRIER**
- Consolante femmes 30 -15/5 :  
Finaliste : Noélie FIOT – **Vainqueur : Virginie FOUCHER**
- Consolante hommes 30 :  
Finaliste : Victorien ECHARD – **Vainqueur : Georges LOPES**
- Finale femmes :  
Finaliste : Lucy BOUYE – **Vainqueur : Agnès DRUON**
- Finale hommes :  
Finaliste : Clément SAINT-OUEN – **Vainqueur : Jean-Alexandre DE LAURISTON**



- **Randonnée et repas à la broche du 24 août**

Cette journée randonnée/repas, organisée pour la première fois par le comité des fêtes, a rencontré un beau succès. Le matin, **80 participants** ont pris le départ ensemble, encadrés par Patrice et Fred, pour parcourir gratuitement un circuit de 8 km. À leur retour, un verre de l'amitié leur a été offert. Pour ceux qui le souhaitaient, un **jambon à la broche** a ensuite régala les 35 personnes inscrites au repas.





- Soirée dansante du 11 octobre

La soirée dansante du 11 octobre a réuni **120 participants**, qui ont pu profiter du repas préparé par les bénévoles du comité des fêtes ainsi que d'une bonne animation musicale. Les plus endurants ont pu prolonger la fête jusqu'à la traditionnelle soupe à l'oignon maison.



- Commémoration du 11 novembre et repas des aînés, des employés communaux et des conseillers municipaux

Après la **célébration religieuse du souvenir** qui s'est déroulée en l'église de **Saint-Sulpice-de-Pommeray**, a eu lieu la **cérémonie d'hommage au monument aux morts de Saint-Bohaire**, puis les habitants présents ont partagé le **verre de l'amitié**.



à Saint-Sulpice-de-Pommeray



à Saint-Bohaire



Les **55 personnes** présentes au repas des aînés, des conseillers municipaux et des agents communaux ont pu savourer le menu préparé par le **traiteur Rondeau de Cour-Cheverny**.



Louise Roux a charmé les convives à la **flûte traversière**, et un petit **quizz** sur la commune a été proposé à l'assemblée par Emilie Petit. L'après-midi s'est terminé dans une petite ambiance musicale.



Les doyens présents au repas ont reçu un petit présent offert par la commune



- Soirée théâtre organisée par le comité des fêtes les 29 et 30 novembre

Un week-end très intense pour les bénévoles du comité, avec **2 représentations théâtrales de la pièce « Le crumble »** de la petite troupe de Landes. **110 spectateurs** étaient présents le samedi et **97** le dimanche après-midi pour apprécier le spectacle.



- Remise de médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif le 1<sup>er</sup> décembre



En présence de Monsieur le Maire, Patrice LE CALVÉ a reçu des mains du Préfet de Loir-et-Cher la **médaille d'Or de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif** en récompense de son investissement honorable, félicitations à lui !

- Assemblée générale des associations du 5 décembre



Le Comité des Fêtes



L'association sportive de gymnastique



Comme chaque année, une **assemblée générale commune aux trois associations** a été organisée pour présenter le bilan de l'année écoulée. L'ensemble des associations se félicite du bon déroulement des activités et de l'engagement des bénévoles pour mener à bien les manifestations.

- Cérémonie des vœux de la municipalité le 18 décembre



Les habitants sont venus nombreux pour assister à la cérémonie des vœux. **Le Maire** a présenté **quelques chiffres sur la commune, sur le budget**, et a exposé **les travaux** qui ont été réalisés tout au long de l'année écoulée.

**Les présidents des associations**, Nathalie Cherrier, Jean-Yves Crèche et Bernard Fesneau, ont également pris la parole pour effectuer un **bilan des activités et des actions de l'année 2025**.

**Christophe Degruelle, président d'Agglopolys, Catherine Lhéritier, vice-présidente du Conseil Départemental et Bernard Pillefer, sénateur de Loir-et-Cher**, ont expliqué respectivement les actions de la communauté d'agglomération, du conseil départemental et du Parlement.

Les invités se sont ensuite réunis autour du **buffet** pour se souhaiter de **belles fêtes de fin d'année et porter un toast à la nouvelle année**.



# Les associations

- L'association de sauvegarde de l'église

Le 9 décembre dernier, nous avons fait notre 41<sup>ème</sup> assemblée générale.

L'association a été créée en 1984 par Monsieur Jean-Louis Ruifernandez et les membres de l'association de l'époque. Nous avons une pensée pour Monsieur Ruifernandez qui nous a quittés en novembre 2025.

Notre association vit encore et toujours dans le même **but** : **entretenir notre patrimoine communal**.

Comme tous les ans, notre **traditionnelle brocante le jour du 8 mai**, notre seule manifestation de l'année.

En 2024, 140 exposants étaient présents.

**En 2025 : 160 exposants !** Nous espérons être bientôt la 2<sup>ème</sup> brocante du Loir-et-Cher après Chambord !

C'est toujours un plaisir de l'organiser avec les membres du bureau (avec une « superparité » pour le bureau de cinq dames et un homme !) et tous les bénévoles les 7, 8 et 9 mai. La brocante nécessite **3 jours de préparation et surtout 32 bénévoles** soit 6% de la population.

**Merci à tous !**

Nous avons eu un résultat économique satisfaisant.

Donc peut-être que nous pourrons bientôt envisager des travaux sur notre église avec l'aide de nos élus et différents organismes.

**Vous êtes tous invités à venir nous voir en cette journée** ou même **venir déjeuner** sur place dans un magnifique cadre à Saint-Bohaire.

Toute l'équipe de l'association vous souhaite **une très bonne année**.

Bernard FESNEAU, président de l'association de sauvegarde de l'église de Saint-Bohaire



- **L'association sportive Gymnastique de Saint-Bohaire**

La reprise pour la saison 2025/2026 s'est faite le 10 septembre dernier et **les séances ont toujours lieu le mercredi de 20h15 à 21h15** dans la salle des associations hors vacances scolaires.

Le montant de la cotisation annuelle licence FFEPGV comprise est de 100 € et 190 € pour les couples ou parents/ enfants (ado).

**Au programme : cardio (dont chorégraphies), renforcement musculaire (bras, abdominaux, fessiers, cuisses), étirements...** Comme les années passées les séances sont très diversifiées et dynamiquement animée par Oksana.

Notre traditionnelle **soirée portugaise** nous permettant de financer une partie des cours a eu lieu le **22 novembre** et a remporté comme toujours un franc succès. Nous remercions une fois de plus Fatima du restaurant Le Schuman pour son soutien et son repas fort apprécié ainsi que Pedro qui a assuré comme toujours une ambiance de folie.

**Il est encore temps de venir nous rejoindre**, les cours se passent dans une ambiance sympathique et les nouvelles (et nouveaux) sont toujours les bienvenus. L'effectif est actuellement de **14 adhérents** dont deux hommes. Il reste encore un peu de place dans la salle, alors n'hésitez plus et franchissez le pas, venez assister à une séance pour tester et si vous décidez de vous inscrire la cotisation sera réduite au prorata des mois restant à venir.

Pour tout renseignement vous pouvez me contacter au 06 12 50 20 53.

**Les adhérents et moi-même vous adressons nos meilleurs vœux pour 2026.**

**Portez-vous bien, très belle année sportive à tous !**

La Présidente, Nathalie CHERRIER



## • Le Comité des fêtes

En 2025, le Comité des fêtes a connu **une année dynamique, riche en animations grâce à l'engagement des bénévoles.**



L'**après-midi jeux et crêpes du 9 février** a ouvert la saison, suivie de la traditionnelle **randonnée pédestre du 23 février** qui a réuni **340 marcheurs** autour de quatre parcours, avec un ravitaillement installé au gîte du moulin de Montigny.

Le **14 juin**, la première édition du **tournoi de pétanque** a permis de constituer 19 doublettes sur 26 terrains. Merci encore à la municipalité pour la mise à disposition du club house du tennis et du terrain multisport.

Le **24 août**, nous avons également organisé une **petite randonnée gratuite**, mais groupée avec un seul départ, de 8 km sur la commune. Un excellent **jambon à la broche** a ensuite rassemblé 35 personnes, qu'elles aient marché ou non.

Les bénévoles étant indispensables pour le comité des fêtes, que ce soit pour organiser les manifestations, prêter une remorque, mettre à disposition des lieux, nous avons convié le **21 septembre**, à un **barbecue**, tous ceux qui nous ont aidé cette année 2025.

On peut dire que notre **soirée dansante du 11 octobre** a été un succès, nous avons également proposé une petite tombola de quelques lots rigolos. Les 120 participants ont bien apprécié le repas préparé par les bénévoles.

Enfin, les **29 et 30 novembre**, **deux représentations théâtrales** de la troupe de Landes ont attiré 110 spectateurs le samedi et 97, le dimanche, qui ont pu profiter de notre buvette et de crêpes.

Le comité des fêtes compte désormais 10 membres, Magali Leurond et Nathalie Desnouailles viennent d'intégrer le conseil d'administration. Nous recherchons toujours des bénévoles afin de constituer une liste en cas de besoin pour l'organisation de manifestations sur notre chère commune. N'hésitez pas à nous contacter et suivre notre page Facebook!

**L'ensemble des membres du comité des fêtes et moi-même vous souhaitons une très belle année 2026.**

Jean-Yves CRECHE  
Président du comité des fêtes



Facebook Comité des fêtes  
de Saint-Bohaire



Président : Jean-Yves CRECHE  
Trésorier : Frédéric PETIT  
Secrétaire : Emilie PETIT

Membres actifs :  
Catherine HOUSSET  
Françoise DIEUDONNE  
Bénédicte LAURIN  
Jeannine COULLON  
Andy LAREIA  
Magali LEUROND  
Nathalie DESNOUAILLES



## • **Le Tennis Club de la Cisse**

Corinne SAINT-OUEN, Présidente – Tél. 06 72 49 22 16

Mail : tccisse@outlook.com – Facebook : tennis club de la Cisse



**Le Tennis Club de la Cisse** a organisé de nombreux évènements sportifs durant l'année 2024 - 2025.

La reprise des cours a eu lieu le jeudi 19 et le samedi 21 septembre 2024. Cette saison dernière a débuté avec un effectif identique à l'année dernière soit 43 licenciés dont 36 personnes ont pris des cours.

**Christian BEMBA, moniteur diplômé d'Etat**, a accompagné les jeunes et les adultes durant les jeudis de 17h à 22h (1 créneau d'1h et 3 créneaux de 1h20) ainsi que les samedis de 9h à 12h30 (2 créneaux de 1h20 et 1 créneau d'1h).

Le club a engagé des équipes femmes et hommes durant les championnats Séniors Hiver et Été.

Le club a organisé, pour les adultes, le **jeudi 19 décembre** son traditionnel **Apéro/tennis avec des petits matchs de double** organisé par Christian.

**Pour fêter la nouvelle année, une animation de doubles Parents/Enfants avec Galette des Rois** a été organisée le **12 janvier**.

Le **24 mai, déplacement à Roland Garros** lors de la journée Yannick Noah en bus. Toujours un vif succès.

Le club a organisé son traditionnel **tournoi interne en Juin** (20 participants) dont la finale femmes a été disputée par Audrey Thébaut (vainqueur) contre Virginie Palacz et la finale hommes a été disputée par Philippe Perrichon (vainqueur) contre Thomas Sislian,

Le club a également organisé son **traditionnel tournoi d'été en Août** réunissant **98 inscrits** (soit 74 hommes et 24 femmes) venus de toutes régions dont les vainqueurs étaient chez les femmes Agnès Druon (TC Sud 41) et chez les hommes Jean-Alexandre De Lauriston (AS Cercle du Bois de Boulogne).

Des animations pour les enfants ont eu lieu en fonction de leur âge et de leurs niveaux :

### **Championnats par équipes Jeunes**

Nous avons engagé : une équipe 11/12 ans mixte en entente avec l'ASPTT, une équipe 13/14 ans filles et une équipe 13/14 ans garçons en entente avec l'ASPTT

### **Championnats Individuels Jeunes**

Nous avons inscrit 3 jeunes à ces Individuels Jeunes qui se sont bien comportés par rapport à leur niveau.

Le club a organisé une animation les 14 et 15 décembre pour tous les jeunes du TC de la Cisse et de l'ASPTT suivant des horaires et des niveaux différents soit au TC de la Cisse soit à l'ASPTT.

**Le samedi 21/12 a eu lieu notre traditionnel Goûter de Noël** animé par des petits matchs de tennis pour nos jeunes.

Nos 4 ados filles ont pu participer aux **Raquettes FFT Ados** à l'AAJB. Elles se sont bien battues et sont prêtes à les refaire.

Nos membres de l'association ont répondu présents lors du **Forum des associations** organisé le **7 septembre 2024** à Fossé et pour s'occuper du stand restauration/buvette lors du **vide-greniers de Saint-Sulpice-de-Pommeray organisé le 22 juin 2025**.

Cette année 2025-2026 a débuté avec un effectif identique aux 2 dernières années (43 licenciés dont 17 jeunes et 19 adultes prennent des cours).

Le club a engagé **1 équipe femmes et 1 équipe hommes durant les championnats Séniors+ Hiver et Séniors Hiver**. Ce dernier va démarrer tout prochainement.

**Le bureau** est le suivant :

Les membres : Philippe PERRICHON, Kévin TAN, Damien CHARTE et Thomas SISLIAN

Trésorier : Laurence JALU

Trésorière Adjointe : Claudie BOYER

Secrétaire Générale : Chloé GUILLOT

Secrétaire Adjointe en charge d'ADOC : Corinne SAINT-OUEN

Vice-Présidente : Virginie PALACZ

Présidente : Corinne SAINT-OUEN

**Je vous souhaite à toutes et tous une très belle saison tennistique avec pleins de bons résultats.**

## • L'APE de Saint-Bohaire et de Saint-Lubin-en-Vergonnois

Qu'est-ce que c'est ? C'est l'association des parents d'élèves du regroupement pédagogique intercommunal des deux communes précitées. Concrètement, ce sont des parents d'élèves de deux écoles qui ont la volonté de réfléchir et d'organiser en équipe et bénévolement des événements ayant pour objectif de soutenir les projets scolaires mais aussi et surtout de créer des souvenirs et des sourires pour vos chérubins.

C'est ainsi que la **fête d'école**, qui a été reconduite à la rentrée en raison de la canicule fin juin, a permis de débiter l'année scolaire avec entrain.

À l'automne, la **fête d'halloween**, la **vente de citrouilles** et le **concours de citrouille** qui a suivi ont remporté un vif succès pour lequel nous tenons d'ailleurs à remercier tous les participants.

La période de la peur faisant place à celle de la magie des fêtes de fin d'année, c'est tout naturellement que s'est enchaînée la distribution des catalogues de **chocolats** dans les boîtes aux lettres de chacun afin de recueillir les commandes gourmandes qui ravivent le palais des petits et des grands.

Nous avons reconduit notre **vente de truffes au chocolat** au festival des vins de Saint-Lubin-en-Vergonnois qui a rencontré un franc succès.

La fin d'année a été riche en actions, mais **2026** promet d'être à la hauteur, alors **à vos agendas !**



- 2<sup>ème</sup> édition du **LOTO à Saint-Lubin-en-Vergonnois** le 25 janvier 2026 ;
- Vente de **biscuits St Michel** ;
- Moment **Jeux de société** en famille ;
- **Fête de l'école** à Saint-Lubin-en-Vergonnois le 20 juin 2026.



Voici la composition du **bureau** :

- Présidente : Marine Leturgeon / Co-présidente : Victoria Rolin
- Secrétaire : Marion Baudvin / Co-secrétaire : Céline Souciet-Mellet
- Trésorière : Auphémie Tremblay / Co-secrétaire : Muriel Marmion
- Membres actifs : Vanessa, Jocelyn, Nana, Julien, Mélanie, Steven, Laëticia, Quentin, Ozge.



**Contact** : [ape-saintlubin-saintbohaire@laposte.net](mailto:ape-saintlubin-saintbohaire@laposte.net) / **Page Facebook** : APE St Lubin/ St Bohaire

## • L'UNC-AFN section intercommunale de Marolles

L'association des anciens combattants regroupe des membres issus des communes d'Averdon, Fossé, Marolles, Saint-Bohaire et Saint-Lubin-en-Vergonnois. Ses principales missions consistent à :

- préserver le devoir de mémoire et le souvenir des combattants de toutes générations, morts pour la France,
- apporter un soutien aux veuves d'anciens combattants en difficulté, en collaboration avec l'ONAC,
- participer à toutes les cérémonies patriotiques.

L'association s'engage également à être présente avec le drapeau de la commune lors des obsèques de camarades anciens combattants dans les communes voisines. Elle organise des moments de convivialité, tels que des sorties au théâtre ou des méchouis, et propose chaque décembre un thé dansant ouvert à tous.

M. Hubert GAUVIN est le porte-drapeau de la commune de Saint-Bohaire.



Cérémonie du 5 décembre 2025 à Fossé

## • Pétanque

Une dizaine de personnes se retrouve une fois par semaine, pour jouer à la pétanque et passer un moment convivial (sauf en cas de mauvais temps).

Si vous souhaitez vous joindre à eux ou simplement être spectateur, rendez-vous tous les mardis après-midi à la zone de loisirs.





## DÉCHETS : LES CONSIGNES DE TRI

(Re)découvrez les consignes de tri, et les erreurs à ne pas commettre !

### Les déchets allant dans le bac jaune

Tous les emballages (plastique, métal, carton) et les papiers se trient ! Ils sont à déposer bien vidés, en vrac et non emboîtés dans le bac jaune ou le conteneur de tri.



PAPERS ET EMBALLAGES EN CARTON



EMBALLAGES EN MÉTAL



EMBALLAGES EN PLASTIQUE

### Pour trier, une seule question : ce déchet est-il un emballage ?

Un emballage, c'est ce qui contient un produit ou un objet et qui sert à le protéger et à le transporter avant son utilisation. **Exemples** : pot de yaourt, bouteille de shampoing, carton de céréales, paquet de riz, capsule de café, tube de dentifrice, brique de lait, sachet de gruère, etc.



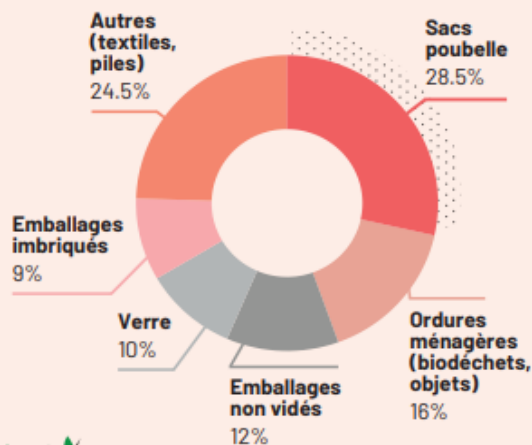
### Conseils pour entretenir et nettoyer les bacs

- Nettoyer régulièrement les bacs en utilisant du bicarbonate ou en pulvérisant du vinaigre blanc. \*
- En période de forte chaleur, stocker les bacs dans un lieu ombragé si possible.
- Pour se débarrasser des éventuelles mauvaises odeurs, verser quelques gouttes d'huile essentielle de lavande, de citron ou de menthe.

## Les erreurs de tri dans le bac jaune

Beaucoup trop d'erreurs de tri sont à déplorer. Chaque année, les « refus de tri » au centre de tri représentent 30 % des quantités collectées et coûtent cher à la collectivité (puisqu'ils repartent par camion pour être incinérés), soit plus de 600 000 € par an !

### LES ERREURS DE TRI LES ERREURS DE TRI LES ERREURS DE TRI



#### Erreurs de tri

30 % des quantités collectées

#### Emballages et papiers, en vrac, vides et bien séparés

70 % des quantités collectées

Soyons vigilants dans notre pratique du tri, quelques erreurs simples sont à éviter :



## Les ordures ménagères allant dans le bac gris

C'est tout ce qu'il reste une fois qu'on a trié les déchets :

- les objets en plastique (brosse à dent, figurine et jouet, gadget, briquet, assiette et couvert en plastique...)
- les déchets de nettoyage (sac aspirateur, poussière, lingette, essuie-tout, mégot de cigarette, cendre froide, litière...)
- les déchets d'hygiène (couche, coton tige, coton démaquillant, protection hygiénique, pansement, gant, masque, mouchoir...),

## Les déchets allant dans les Points Verre

Tous les emballages en verre : bouteilles, flacons, pots et bocaux. À jeter bien vidés, pas de dépôt entre 20h et 8h pour la tranquillité du voisinage.

Pour connaître le Point Verre le plus proche de chez vous, consultez la carte interactive sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)

## Contact

Direction Déchets et Économie circulaire d'Agglopolys  
Tél. 02 54 58 57 57 - [info.dechets@agglopolys.fr](mailto:info.dechets@agglopolys.fr)

## LES BIODÉCHETS SE TRIENT !

Épluchures, restes de repas et petits végétaux : triez vos biodéchets et faites-en un engrais naturel pour vos plantes d'intérieur ou votre jardin.

Les déchets biodégradables sont composés à plus de 90% d'eau, et ne doivent plus être incinérés. De plus, ils se transforment en terreau pour le potager, le jardin d'agrément, les plantations... C'est un excellent moyen pour obtenir un engrais naturel, riche et gratuit.

### Qu'appelle-t-on « biodéchets » ?

Ce sont tous les déchets d'origine végétale de la cuisine, les restes de repas après cuisson, et les petits végétaux du jardin :

- **Les déchets de jardin** : feuilles mortes, fleurs fanées, tontes de gazon, tailles de haie, branchages de petite taille, etc.
- **Les déchets de cuisine** : épluchures, restes de fruits et légumes, coquilles d'œufs, sachets de thé et filtres en papier, marc de café, pain, etc.
- **Les déchets de maison** : essuie-tout, morceaux de cartons bruns, cendres de bois refroidies

### Agglopolys propose des solutions gratuites pour gérer les biodéchets

#### Le compostage individuel

Agglopolys offre à chaque foyer doté d'un jardin ou d'une cour un composteur. Pour les occupants d'appartement, il est possible de s'équiper d'un lombricomposteur.



#### Conditions de participation :

- habiter une des 43 communes d'Agglopolys,
- ne faire qu'une seule demande par foyer.

Remplissez le formulaire sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr) (justificatif de domicile de moins de 3 mois nécessaire). Vous serez informé par mail des modalités de retrait des composteurs/lombricomposteurs.

#### Le compostage partagé



Agglopolys accompagne les projets de compostage collectif géré par plusieurs personnes sur un espace commun en pied d'immeuble, à l'échelle d'un quartier ou d'un lotissement.

1. Parlez-en à vos voisins et constituez un groupe de résidents intéressés
2. Informez et impliquez le Conseil syndical ou le bailleur de votre résidence
3. Contactez Agglopolys au 02 54 58 57 57 pour définir votre projet

## Contact

Direction Déchets et Économie circulaire d'Agglopolys  
Tél. 02 54 58 57 57 ou [info.dechets@agglopolys.fr](mailto:info.dechets@agglopolys.fr)

# LES BIBLIOTHÈQUES D'AGGLOPOLYS

Ouvertes à tous, les bibliothèques vous invitent à lire, écouter, découvrir, explorer et vous divertir, à travers des ressources variées, des expos, des ateliers...

## Un abonnement 100 % gratuit pour tous !

L'abonnement au réseau des bibliothèques d'Agglopolys (Abbé-Grégoire et Maurice-Genève à Blois, et Veuzain-sur-Loire) est gratuit pour tous, quel que soit son lieu de résidence et son âge. Il est individuel, valable 2 ans de date à date et pour les 3 bibliothèques d'Agglopolys.

Il permet d'emprunter 15 imprimés, 1 liseuse, 10 CD ou vinyles, 7 DVD (Blu-Ray, 4K), 2 jeux vidéo pour 4 semaines et d'avoir accès aux ressources en ligne (cinéma, presse, formations, cours, Maxicours, patrimoine).

Vous pouvez prolonger vos emprunts 1 fois pour une durée de 2 semaines supplémentaires (sur place, par téléphone ou via votre compte lecteur sur internet).

## LA FOURRIÈRE ANIMALE

Vous avez perdu votre animal ou vous voulez signaler un animal errant ? Ayez le réflexe Agglopolys.

### Rechercher un animal

Si vous avez perdu votre animal, il se trouve peut-être déjà à la fourrière sans avoir pu être identifié, faute de tatouage ou de puce électronique.

Contactez alors la société SACPA au 02 54 74 16 73 en décrivant l'animal (race, sexe, âge, tatouage, puce, etc.) et en mentionnant l'endroit précis, ainsi que la date et l'heure où il a été perdu. N'oubliez pas de laisser vos coordonnées afin que l'on puisse vous recontacter !

### Récupérer son animal

Contactez la fourrière animale pour prendre rendez-vous du lundi au vendredi (9h-10h / 16h30-17h30) ou le samedi (9h-10h). Une pièce d'identité et le certificat d'identification de l'animal vous seront demandés et vous devrez vous acquitter de certains frais pour récupérer votre animal.

#### Les animaux récupérés par la fourrière :

- chiens en divagation,
- chats errants blessés, chatons abandonnés sur espaces publics
- nouveaux animaux de compagnie (NAC) et autres, après avis d'Agglopolys,
- cadavres d'animaux (chien, chat, gibier < 40kg).

### Signaler un animal errant

Contactez votre mairie ou Agglopolys au 02 54 90 35 35 (du lundi au vendredi de 9h à 17h). En dehors de ces horaires, adressez-vous à la police nationale ou à la gendarmerie de votre secteur.

#### Contact

Agglopolys - Service Santé Sécurité Accessibilité  
Hôtel d'agglomération - 1 rue Honoré de Balzac à Blois Tél. 02 54 90 35 35 - ssa@blois.fr

### Les chats dans l'agglomération

#### Le rôle du propriétaire de l'animal

- Les chats à partir de 7 mois doivent être identifiés.
- La stérilisation est fortement recommandée pour prévenir la prolifération incontrôlée des chats.
- Certains vaccins sont obligatoires.

#### Contacts utiles :

- Association Ecole du chat de Blois : 06 81 28 80 93.
- SPA de Sassay : 02 54 79 57 85

### Tarifs 2026 (révisibles tous les ans)

- Capture et conduite de l'animal à la fourrière : 56.29 € (frais doublés dès la 2<sup>e</sup> capture/animal récidiviste)
- Garde en fourrière : 28.16 € par jour
- Identification éventuelle : 64.82 €
- Frais de vétérinaire éventuels (soins, etc.) : selon note d'honoraires

#### Adresse de la fourrière

Rue des Prés d'Amont à Blois (enceinte de la déchetterie Blois Sud, près du lycée horticole)

#### Horaires d'ouverture au public

Du lundi au vendredi : 9h-10h et 16h30-17h30  
Samedi : 9h-10h

Appelez au préalable au 02 54 74 16 73 pour prendre rendez-vous

# Transports d'Agglopolys

## TROUVEZ VOTRE TRAJET GRÂCE À LA NOUVELLE APPLICATION TRANSIT !

Azalys s'associe avec Transit pour simplifier vos déplacements sur le territoire d'Agglopolys.

Indiquez les points de départ et d'arrivée ainsi que le jour et l'heure de votre trajet et ce calculateur d'itinéraire vous propose les meilleurs modes de déplacements en regroupant l'ensemble de l'offre de mobilité du territoire : transport en commun, train, autopartage, vélo, trottinette, à pied.

### Une interface fluide et de nouvelles fonctionnalités

- Repérez en temps réel votre bus ou votre car Azalys sur la carte (lignes urbaines A à H, lignes périurbaines L15 à L32, lignes scolaires S1 à S75)
- Visualisez en un clic toutes les mobilités d'Agglopolys présentes autour de vous
- Utilisez le calculateur d'itinéraire vélo intégré et sélectionnez le trajet le plus adapté (% de voies sécurisées, temps de parcours)
- Achetez des PASS occasionnels Azalys
- Restez informé en temps réel des perturbations sur toutes les lignes Azalys
- Retrouvez les informations pratiques Azalys (horaires, plans, tarifs, contacts) dans la rubrique "Obtenir de l'aide"

### Comment ça marche ?

1. Téléchargez gratuitement l'application Transit (Play Store et l'App Store).
2. Personnalisez l'application avec l'icône Transit à la 1<sup>ère</sup> connexion
3. Profitez gratuitement de toutes les fonctionnalités "Royales" de Transit sur l'ensemble du territoire d'Agglopolys.



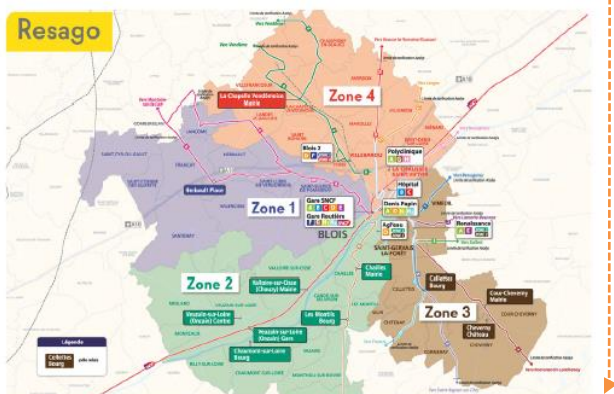
### Contact

Relais Azalys - 49 avenue Jean Laigret à Blois  
09 69 36 93 41  
azalys.agglopolys.fr

### Résago, le service de transport à la demande

Ce service de transport à la demande (TAD) permet, sur réservation, de se déplacer du domicile (sur le domaine public) vers un ensemble de points d'arrêt.

Le service fonctionne tous les jours de l'année à des horaires fixes (hors 1<sup>er</sup> mai). Sur Blois, La Chaussée Saint-Victor, Saint-Gervais-la-Forêt, Villebarou et Vineuil, Résago est accessible à toutes les personnes résidant à plus de 500 m réels d'un arrêt des lignes A à H. Pour les autres communes d'Agglopolys, il est ouvert à tous les habitants. Le territoire est découpé en 4 zones autour de pôles relais (communes équipées de l'agglomération). Avec 4 horaires pour l'aller et 3 horaires pour le retour. 1.25 € pour les trajets de moins de 10 km et de 2.5 € pour les trajets plus longs (abonnements disponibles). Réservation jusqu'à 30 min avant votre départ.



Agglopolys expérimente **du 3 novembre 2025 au 10 avril 2026** une navette de centre-ville gratuite au départ du « parking relais » du Jeu de Paume pour faciliter l'accès en ville.

### Horaires au départ du Jeu de Paume de la navette N3

#### Du lundi au vendredi :

**Matin :** 7h30 ; 8h ; 8h30 ; 8h50 ; 9h10

**Midi :** 11h50 ; 12h15 ; 12h40 ; 13h ; 13h20 ; 13h40

**Soir :** 17h ; 17h30 ; 18h ; 18h20 ; 18h40

**Samedi :** 9h ; 9h20 ; 9h40 ; 10h ; 10h20 ; 10h40 ; 11h ; 11h20 ; 11h40 ; 12h ; 12h20 ; 12h40 et 14h ; 14h20 ; 14h40 ; 15h ; 15h20 ; 15h40 ; 16h ; 16h20 ; 16h40 ; 17h ; 17h20 ; 17h40



# LE PAYS DES CHATEAUX



## Un espace de coopération entre 3 intercommunalités :

la Communauté d'agglomération de Blois-Agglolopolys et les Communautés de communes du Grand Chambord et de Beauce Val de Loire

Pilotage de stratégies territoriales

Contractualisation avec des financeurs

Etudes, prospectives

Mobilisation de la société civile



### CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE

En 2025, le Conseil Régional a signé 3 nouveaux contrats territoriaux avec les intercommunalités, pour une durée de 3 ans. Ils soutiennent notamment des projets sur la transition écologique et énergétique : rénovation de bâtiments/éclairage publics, préservation de la biodiversité, circuits alimentaires de proximité... Au total, plus de 10 millions d'€ pour le territoire.



### PROGRAMME EUROPEEN LEADER

**1 155 000 €** correspond à l'enveloppe européenne réservée pour des projets sur le Pays des Châteaux entre 2023 et 2027. Que vous soyez une collectivité, une association ou une entreprise, si vous avez un projet innovant dans le tourisme, l'alimentation locale, la mobilité, la biodiversité ou encore l'économie circulaire, vous pouvez peut-être bénéficier d'un accompagnement technique et financier !



### TOURISME

La taxe de séjour collectée par le Pays est dédiée exclusivement aux actions touristiques : Office de Tourisme Blois-Chambord-Val de Loire, entretien des boucles « châteaux de la Loire à vélo », développement de la randonnée pédestre.

Depuis 2025, un Bureau Mobile de l'Office de Tourisme sillonne la destination.

Enfin, le Pays des Châteaux mène, à son échelle, une étude sur l'accès à l'eau.



### ALIMENTATION

15 porteurs de projets autour de l'alimentation sont accompagnés techniquement et financièrement dans le cadre du dispositif « BOCAL » du Pays des Châteaux. Les thématiques sont diverses : mise en place de jardins partagés, épicerie citoyenne, ateliers, jeux....

En 2025, une rencontre producteurs / restaurateurs a été organisée pour renforcer l'approvisionnement durable des restaurants collectifs et commerciaux.



### ENERGIE RENOUVELABLE

Grâce au Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial signé par le Pays des Châteaux avec l'ADEME, vous pouvez bénéficier d'une subvention pour un projet de chaleur renouvelable : bois énergie, géothermie ou solaire thermique.

Ces aides (45%) sont uniquement disponibles pour les structures ayant un numéro de SIRET (entreprises, associations, collectivités).

[www.paysdeschateaux.fr](http://www.paysdeschateaux.fr)

Pour plus de renseignements :

02 54 46 09 30 // [contact@paysdeschateaux.fr](mailto:contact@paysdeschateaux.fr) // 1 rue Honoré de Balzac - 41 000 BLOIS





Le Syndicat de la Cisse, qu'est-ce que c'est ? Le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse (SMB Cisse) est une collectivité territoriale qui a en charge la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) transférée par les communautés adhérentes de communes depuis 2018. Cette compétence est exercée dans le cadre de l'intérêt général et ne concerne pas la gestion des digues de Loire (hors du bassin versant de la Cisse).


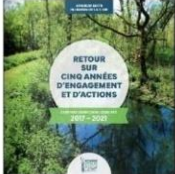


Première année « pleine » de l'Accord de Territoire 2024-2026 (nouveau nom des contrats de bassins), cette année 2025 a vu la mise en place de nombreuses actions sur le bassin versant de la Cisse, avec toujours le même objectif : restaurer les milieux naturels pour, dans le cadre de l'intérêt général, améliorer l'état de nos masses d'eaux. En voici un rapide résumé :

<p><b>ETUDE</b></p>  <p>Etude pour la restauration hydromorphologique de la Cisse pour lutter contre la Jussie – Vernou-sur-Brenne</p>	<p><b>ETUDE</b></p>  <p>Etude pour la restauration de la continuité écologique de la Cisse au moulin de Bury – Valencisse</p>	<p><b>ETUDE</b></p>  <p>Etude pour la restauration de la continuité écologique de la Cisse au moulin de Coutant – St Lubin-en-Vergonnois</p>	<p><b>ETUDE</b></p>  <p>Etude pour la restauration de la continuité écologique de la Petite Cisse au moulin de Mesland – Mesland</p>
<p><b>ETUDE</b></p>  <p>Etude pour la mise en œuvre d'une annexe hydraulique de la Cisse – Nazelles-Négron</p>	<p><b>ETUDE</b></p>  <p>Etude pour la restauration d'une zone humide – Valencisse</p>	<p><b>TRAVAUX</b></p>  <p>Restauration des annexes hydrauliques de la Cisse – Vouvray &amp; Vernou-sur-Brenne</p>	<p><b>TRAVAUX</b></p>  <p>Restauration morphologique du ruisseau du Villay – Champigny-en-Beauce</p>

En parallèle, de nombreuses actions d'animations et de sensibilisation sont mises en place, que ce soit via l'équipe technique du syndicat, ou via nos partenaires techniques.

Retrouvez le détail de l'accord de territoire et des actions prévues sur notre site internet : [www.syndicat-cisse.fr](http://www.syndicat-cisse.fr)

### Nos outils de communication pour vous informer de nos actions :

<p><b>Le site internet (nouvelle version 2025 !)</b> <a href="http://www.syndicat-cisse.fr">www.syndicat-cisse.fr</a></p> 	<p><b>Le bulletin bilan du CT n°2</b> Disponible sur le site internet du SMB Cisse</p> 	<p><b>Plaquette bon entretien des cours d'eau</b> Disponible dans votre mairie</p> 	<p><b>Vidéos d'information et sensibilisation sur les actions du SMB Cisse</b> Chaîne YouTube du SMB Cisse</p> 
--	--	---	--

**SMB Cisse** - 4 rue du bailli 41190 HERBAULT 02.54.46.25.78 [smbcisse@orange.fr](mailto:smbcisse@orange.fr)

Les délégués titulaires de votre communauté d'Agglomération pour le SMB Cisse : D.BILLAUT, P.BOURGUEIL, B.CACHEUX, P.DARIDAN, M.DUVOUX, J.M LABBE, C.LHERTIER, D.MOELO, D.MULTEAU, F.OURY, L.RANVAL, JL SLOVAK.

**Cadre de vie amélioré**



**Pratique sportive**

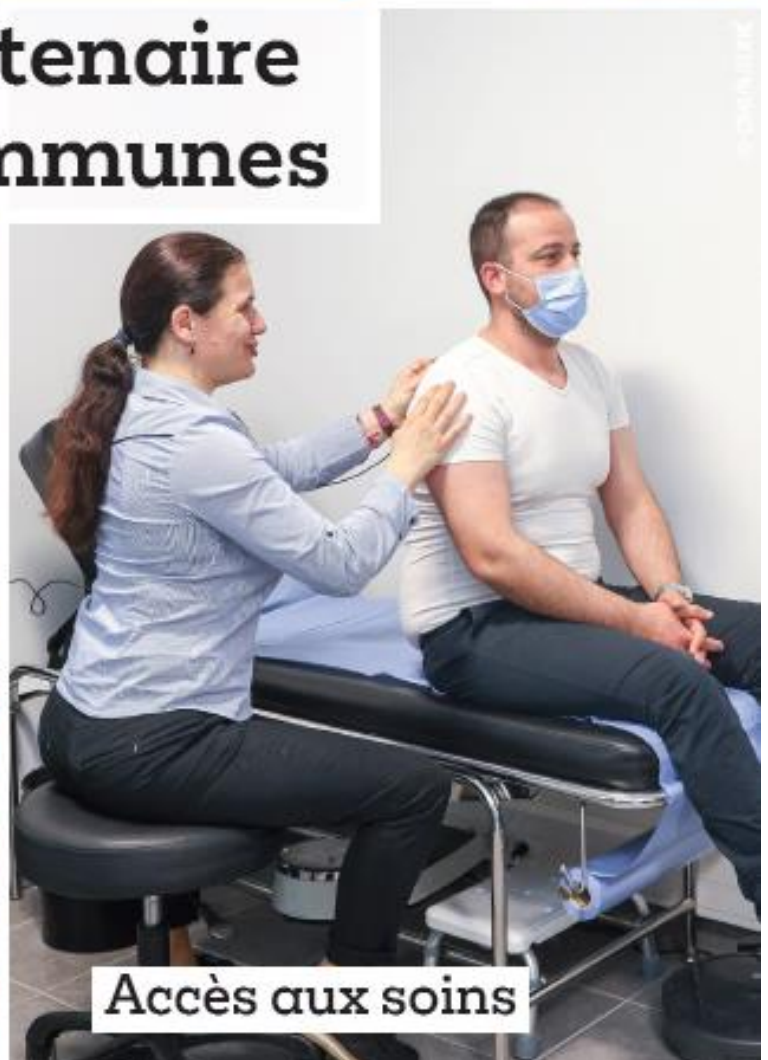


**LOIR&CHER**  
Notre département

**1<sup>er</sup> partenaire  
des communes**



**Culture pour tous**



**Accès aux soins**



Les **bons gestes** pour réduire sa facture  
et protéger la planète.



### Réparer les fuites !

Contrôler sa consommation nocturne. Un robinet qui goutte, c'est un robinet qui coûte !



### Choisir les bons outils !

S'équiper d'une douchette économe, chasse d'eau double touche, mousseurs



### Chaque geste compte !

Lave-linge et lave-vaisselle toujours plein en mode éco



### Laver sa voiture en station de lavage

qui recycle l'eau



### Tondre le gazon à 8 cm avant l'été !

Pailler, un binage vaut 2 arrosages



### Utiliser les piscines publiques !

Une piscine privée de 40m<sup>3</sup> c'est un an de consommation d'eau potable pour une personne



### Pour les collectivités

Détecter, colmater les fuites !  
Améliorer son rendement de réseau d'eau potable



### Chaque geste compte !

Une douche rapide plutôt qu'un bain  
Couper l'eau pendant le savonnage



### Renseignez-vous en mairie !

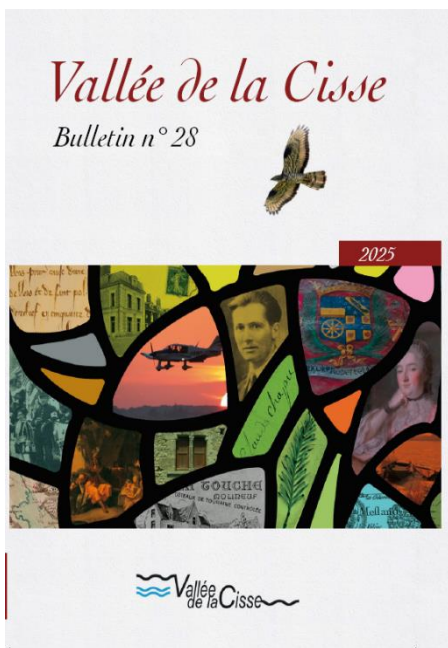
Pour les restrictions d'usage d'eau potable

# Vallée de la Cisse

Vallée de la Cisse – Mairie – 41150 Coulanges  
[vallee.de.la.cisse@gmail.com](mailto:vallee.de.la.cisse@gmail.com) <http://vallee-de-la-cisse.fr/>

Vallée de la Cisse est l'association culturelle de 18 communes historiques fédérées de la vallée de la Cisse: Averdon, Chambon-sur-Cisse, La Chapelle-Vendômoise, Chouzy-sur-Cisse, Coulanges, Fossé, Landes-le-Gaulois, Marolles, Mesland, Molineuf, Monteaux, Onzain, Orchaie, Saint-Bohaire, Saint-Lubin-en-Vergonnois, Saint-Sulpice-de-Pommeray, Seillac et Veuves. Son but est d'étudier de manière pluridisciplinaire les questions culturelles relatives à la vallée de la Cisse, Nous fédérons des amateurs de différents secteurs, tous passionnés d'histoire locale, de patrimoine, d'art, de généalogie, de tradition populaire, d'histoire médiévale ou d'héraldique, ou encore par la faune et la flore de notre vallée.

Depuis 1972, **Vallée de la Cisse** publie une revue bisannuelle faisant état de ses recherches sur l'histoire de nos communes adhérentes. La **revue n° 28** est en vente directement auprès du président, du directeur de publication et des secrétaires, ainsi que dans les points habituels : dans les mairies et dans certains commerces de la vallée, notamment à Chambon-sur-Cisse, Chouzy-sur-Cisse, La Chapelle-Vendômoise, Molineuf, Onzain, ainsi qu'à Blois à la librairie Labbé et au centre culturel Leclerc.



## Sommaire

> Éditorial.....	1
> Vallée de la Cisse.....	2
> Échange à Averdon entre le comte de Blois et la maison-Dieu en 1329 (Alain Gauthier et Damien Millet).....	3
> Mais où est donc Blémars ? (Alain Gauthier et Damien Millet).....	15
> Le Billieux, dépendance du Clos de La Touche à Molineuf (Victorien Ménétrier de Sauriat).....	33
> Le petit banc de Saint-Secondin (Damien Millet).....	44
> Les Chapat, une famille au service du prieuré de Mesland (Linda Véc).....	47
> Jean-Baptiste Claude Robin (1734-1818) Un peintre oublié du XVIII <sup>e</sup> siècle mort à Chouzy (Alain Picoulet).....	65
> À la rencontre des propriétaires du château des Bordes à Chouzy-sur-Cisse (Alain Picoulet).....	73
> Petite histoire de Chambon par la toponymie (4 <sup>e</sup> partie) (Alain Gauthier).....	85
> Le spleen de la Sologne (Abbé Pilté).....	100
> Monteaux : la cavalcade du 17 mars 1912, symbole de la fête populaire (Danièle et Jean-Louis Rois).....	101
> Centième anniversaire de l'inauguration du monument aux Morts de Saint-Lubin-en-Vergonnois (18 avril 1926-18 avril 2026) (Louis du Chalaré).....	117
> L'aérodrome de Blois-Le Breuil (Patrick Perrier).....	127
> Hommage à Fernand Boulon, maire de Seillac, mort en déportation (Denis Leprat).....	141
> Mon village Molineuf. Souvenirs de gosse, Partie II (Jacky Aymon).....	151
> Monteaux (Abbé Pilté).....	168
> Les rapaces diurnes de la vallée de la moyenne Cisse (Dominique Hémery).....	171
> 2004 – 2024 : Petite synthèse des relevés météo sur les Hauts de Chambon-sur-Cisse (François Coutoux).....	177

Notre hors-série n° 2 sur **les magnifiques dessins d'Arthur Trouëssart** est toujours en vente. On y découvre la vie passionnante de l'architecte, artiste et érudit blésois, et l'histoire de ce carnet de dessins réalisés en vallée de la Cisse qu'il a offert en 1860 à Hippolyte de Villemessant, le fondateur du nouveau *Figaro*, carnet retrouvé dans les archives familiales privées d'un descendant du célèbre homme de presse. Cet ouvrage très bien illustré a été classé par le journal *Libération* dans sa rubrique *Beaux Livres*.

Venez nous rencontrer **en octobre à notre stand du salon du livre des Rendez-vous de l'Histoire à Blois** parmi les associations d'histoire locale. Profitez-en pour acquérir toutes nos revues, même les plus anciennes, à des prix promotionnels spéciaux. Retrouvez-nous également à **la Fête de l'aviation à l'aérodrome du Breuil** **chaque dernier week-end de septembre**, ainsi que sur plusieurs **marchés de Noël en novembre**.

Lisez et faites lire les publications de **Vallée de la Cisse** ! Quel plus beau cadeau pour tous les amoureux d'histoire et de notre vallée ?

# Des applications pour votre sécurité :



## SIGNAL CONSO

Vous avez rencontré un problème avec une entreprise ?

Faites un signalement ou posez une question à la répression des fraudes.

Vous pouvez en informer l'entreprise pour qu'elle vous réponde ou se corrige.

La répression des fraudes intervient si nécessaire.

## PERCEV@L

Signaler une fraude à la carte bancaire sur la plateforme en ligne PERCEV@L, Service accessible via FranceConnect. Préparez vos identifiants et votre numéro de carte bancaire. Ce service permet de signaler une fraude à la carte bancaire si vous remplissez les conditions suivantes :

- Vous êtes **toujours en possession de votre carte bancaire**
- Vous n'êtes pas à l'origine des achats en ligne
- Vous avez déjà fait opposition à la carte auprès de votre banque



## Recommandations

- ◆ Ne répondez jamais à un courriel vous demandant des informations personnelles ou vos numéros de carte bancaire, même s'il semble émis par un de vos fournisseurs (banque, téléphone, internet).
- ◆ Effectuez régulièrement des analyses antivirus et antispyware de vos ordinateurs personnels.
- ◆ Mettez régulièrement à jour vos antivirus, antispyware, navigateurs internet, systèmes d'exploitation en particulier et vos logiciels en général.
- ◆ Sauf si vous en avez absolument besoin, n'utilisez jamais d'ordinateur public pour faire un achat sur internet.
- ◆ Ne mentionnez jamais vos données personnelles ou vos numéros de carte bancaire dans un courriel, même envoyé à un proche.



## THESEE

Si vous avez subi une arnaque sur internet, vous pouvez déposer plainte en ligne sur la plateforme THESEE : piratage de votre boîte mail, faux acheteur/faux vendeur, demande de rançon, chantage en ligne, escroquerie aux sentiments...







Ma sécurité, l'application mobile pour faciliter les échanges avec la gendarmerie et la police

- 🗨️ Tchat avec un policier ou gendarme près de chez vous
- 📄 Des **fiches conseils** de sécurité ou de prévention
- 📱 Un accès au **service de pré-plainte en ligne**
- 📢 Des **notifications** locales de sécurité

N'attendez plus ! Téléchargez  
**Ma sécurité**  
 Application grand public



## Numéros d'urgence

 <p>SAMU : <b>15</b></p>	<p>Pompiers : <b>18</b></p> 
<p>Gendarmerie d'Herbault :</p>  <p><b>02 54 46 51 70 ou 17</b></p>	<p>Pharmacie de garde : <b>3237</b> (0,35 € la minute)</p> 
 <p>Numéro d'urgence européen :</p> <p><b>112</b></p> <p><i>Permet de contacter tout type de services d'urgence (SAMU, pompiers ou police), à partir d'un téléphone fixe ou portable, sans crédit, même en cas de panne de réseau ou de forfait épuisé, partout dans l'Union européenne.</i></p>	<p>Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes :</p> <p><b>114</b> par SMS</p>  <p>Application mobile Urgence 114 Site Internet : <a href="http://www.https://www.info.urgence114.fr/">www. https://www.info.urgence114.fr/</a></p>

## Numéros utiles

 <p>Dépannage 24h/24h : <b>09 726 750 41</b></p> <p>Raccordement/Modification branchements : <b>09 693 218 73</b></p>	<p>Dépannage 24h/24h : <b>02 45 77 00 09</b></p>  <p>Service Client : <b>02 44 71 05 50</b></p>
<p><b>Syndicat d'eau Landes-St Lubin</b></p> <p><b>02.54.46.16.40</b></p>	<p><b>Retrait gratuit des véhicules hors d'usage :</b> Contactez Agglopolys au <b>02 54 90 35 35</b></p>

**Un nid de frelons asiatiques ?** Contactez Agglopolys au **02 54 44 50 79 ou 07 72 50 44 94**  
Formulaire de demande de destruction d'un nid sur le site internet d'Agglopolys

**Fourrière animale :**

**Rechercher un animal :** contactez-la société SACPA au **02.54.74.16.73**

**Signaler un animal errant :** contactez Agglopolys au **02.54.90.35.35**

**ASSAINISSEMENT AGGLOPOLYS :** **08 06 00 01 39** ou [assainissement@agglopolys.fr](mailto:assainissement@agglopolys.fr)

# Le recensement

Le recensement aura lieu **du 15 janvier au 14 février 2026**. Il aura donc commencé lorsque vous recevrez ce bulletin.

Le recensement de la population est un acte civique, **obligatoire**, qui concerne tout le monde et qui profite à tous. C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

Le recensement permet d'**établir la population officielle de chaque commune**, et fournit également des **informations sur les caractéristiques de la population**.

Des chiffres du recensement de la population découlent la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au conseil municipal, etc.

La connaissance de ces statistiques est l'un des éléments qui permet de définir les politiques publiques nationales.

**Vous pouvez vous recenser en ligne, c'est simple et rapide** : répondez au questionnaire avec les codes indiqués sur la notice internet, et laissez-vous guider !

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, **l'agent recenseur, Martine LEMOINE**, vous remettra les **questionnaires papiers**. Vous conviendrez d'un rendez-vous pour qu'elle vienne les récupérer. Vous pouvez aussi les envoyer à votre mairie.

